
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 29 mars 2004

SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 7)
<i>Appel nominal</i>	(p. 7)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 7)
Adoption des procès-verbaux des séances publiques en date des 26 janvier et 23 février 2004	(p. 7)
Election du 37 ^{ème} vice-président (dossier n° 2004-1844)	
* Opérations de vote	(p. 7)
* Résultats du vote	(p. 13)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 du 3 mars 2003 (dossier n° 2004-1729 et 2004-1730)	(p. 7)
Procédure d'urgence pour les dossiers n°2004-1842 et 2004-1843	(p. 8)
Désignation de représentants (dossiers n° 2004-1734, 2004-1738 et 2004-1807) - Opérations de votes	(p. 11)
Désignation d'un représentant au sein du comité de suivi des études pour la halte ferroviaire Jean Macé (dossier n° 2004-1734)	
* Opérations de vote	(p. 11)
* Résultats du vote	(p. 19)
Désignation d'un représentant à l'Association syndicale libre de la cité internationale Lyon I (dossier n° 2004-1738)	
* Opérations de vote	(p. 11)
* Résultats du vote	(p. 19)
Désignation d'un représentant à l'association Les Eco-maires, association des maires pour l'environnement et le développement (dossier n° 2004-1807)	
* Opérations de vote	(p. 11)
* Résultats du vote	(p. 19)
Désignation de représentants (dossiers n° 2004-1819, 2004-1828 et 2004-1829) – Opérations de vote	(p. 15)
Félicitations de monsieur le président aux élus conseillers régionaux et généraux	(p. 20)
Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges (remplacement de conseillers démissionnaires) (dossier n°2004-1819)	
* Opérations de vote	(p. 15)
* Résultats du vote	(p. 24)
Désignation d'un représentant au sein du comité syndicat du SMIRIL (dossier n° 2004-1828)	
* Opérations de vote	(p. 15)
* Résultats du vote	(p. 25)
Désignation de représentants au sein des syndicats intercommunaux des eaux et d'assainissement (remplacement de madame Fayle) (dossier n° 2004-1829)	
* Opérations de vote	(p. 15)
* Résultats du vote	(p. 25)
Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme (dossier n°2004-1836)	
* Opérations de vote	(p. 21)
* Résultats du vote	(p. 29)
Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Sepal (remplacement de M. Buna) (dossier n° 2004-1837)	
* Opérations de vote	(p. 33)
* Résultats du vote	(p. 36)

Les textes des délibérations n°2004-1729 à 2004-1843 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 333.

N° 2004-1729 *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 26 janvier 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 7)*

N° 2004-1730 *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 9 février 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 8)*

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-1731 *Individualisation des autorisations de programme pour les projets connexes à la ligne de tramway LEA et réduction de l'autorisation de programme de l'opération n° 788 - (p. 8)*

N° 2004-1732 *Lyon 3°, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu - Occupation et réaménagement de l'emprise du Chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) en vue de la création de circulations en mode doux - Convention entre le département du Rhône, le Sytral et la Communauté urbaine - (p. 9)*

N° 2004-1733 Lyon - Site de la Guillotière - Création d'un chantier de maintenance TGV - Convention avec la SNCF - (p. 9)

N° 2004-1734 Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Etudes d'avant-projet - Convention relative au financement de ces études entre le réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Désignation d'un représentant - (p. 10)

N° 2004-1735 Bron - Quartier du Terrailon - Requalification du centre commercial Plein Ciel Bellevue - Avenant à la convention de mandat - Coût et plan de financement - (p. 29)

N° 2004-1736 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 31 janvier 2003 - Participation financière - (p. 30)

N° 2004-1737 Sépal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition - (p. 30)

N° 2004-1738 Désignation d'un représentant à l'Association syndicale libre de la cité internationale Lyon I - (p. 11)

N° 2004-1739 Cité internationale - Projet d'extension du palais des congrès - Dépôt de permis de construire pour travaux modificatifs dans le palais des congrès existant - (p. 31)

N° 2004-1740 Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la cité internationale - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 3 - (p. 30)

N° 2004-1741 Dardilly - Requalification du parc d'affaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 31)

N° 2004-1742 Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Anneau bleu - Canal de Miribel - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour lancer une étude de pré-programme par la Communauté urbaine et la communauté de communes de Miribel et du Plateau en vue du choix d'un prestataire commun aux deux maîtrises d'ouvrage - (p. 12)

N° 2004-1743 Lyon, Villeurbanne - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Modification n° 17 sur le territoire de la ville de Lyon - Modification n° 5 sur le territoire de la ville de Villeurbanne - Approbation - (p. 31)

N° 2004-1744 Albigny sur Saône - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine - Extension du centre hospitalier gériatrique - Révision simplifiée - Approbation - (p. 31)

N° 2004-1745 Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest, Marcy l'Etoile, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, La Tour de Salvagny - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 13 - Approbation - (p. 31)

N° 2004-1746 Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux - Plan d'occupation des sols du secteur «est» de la Communauté urbaine - Modification n° 5 - Approbation - (p. 31)

N° 2004-1747 Bron - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation de l'hôpital pédiatrique et gynéco-obstétrical - Révision simplifiée - Approbation - (p. 31)

N° 2004-1748 Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 5 - Approbation - (p. 31)

N° 2004-1749 Caluire et Cuire - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Implantation d'un centre aéré communal - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)

N° 2004-1750 Charly, Craponne, Francheville, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Vernaison - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Modification n° 12 - Approbation - (p. 32)

N° 2004-1751 Curis au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine - Secteur nord-ouest - Réalisation d'équipements communaux de loisirs - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - (p. 31)

N° 2004-1752 Fontaines sur Saône - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la Communauté urbaine - Opération d'habitation mixte - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)

N° 2004-1753 Francheville, Sainte Foy lès Lyon - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'une déchetterie - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)

N° 2004-1754 Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Renforcement

ouest du quartier de Bel Air - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - (p. 31)

N° 2004-1755 *Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Extension de la crèche municipale dans le quartier de Bel Air - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - (p. 31)*

N° 2004-1756 *Irigny - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Restructuration du centre-bourg - Révision simplifiée - Approbation - (p. 31)*

N° 2004-1757 *Marcy l'Etoile - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Centre technique du parc de Lacroix-Laval - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

N° 2004-1758 *Pierre Bénite - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Centre hospitalier Lyon-sud - Création d'un pavillon médical - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - (p. 31)*

N° 2004-1759 *Saint Cyr au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Secteur nord-ouest - Implantation d'un établissement d'accueil pour les personnes âgées - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - (p. 31)*

N° 2004-1760 *Sainte Foy lès Lyon - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation de la voie nouvelle Sainte Barbe - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

N° 2004-1761 *Vaulx en Velin - Plan d'occupation des sols du secteur «est» de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'un pôle de loisirs et de commerces du Carré de Soie - Modification du droit de préemption urbain - Révision simplifiée - Approbation - (p. 30)*

N° 2004-1762 *Villeurbanne - Plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine - Aménagement du secteur des Maisons Neuves - Secteur centre - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - (p. 31)*

N° 2004-1763 *Feyzin - Plan d'occupation des sols du secteur «est» de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'un centre de secours et de lutte contre l'incendie - Révision simplifiée - Approbation - Modification du droit de préemption urbain - (p. 12)*

N° 2004-1764 *Genay - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la Communauté urbaine - Réaménagement de la place de la Mairie - Création de la halle marchande - Révision simplifiée - Approbation - (p. 31)*

N° 2004-1765 *Rillieux la Pape - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Aire d'accueil des gens du voyage - Révision simplifiée - Approbation - (p. 30)*

N° 2004-1766 *Rillieux la Pape - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la Communauté urbaine - Réalisation d'une opération mixte de logements dont 30 logements sociaux - Révision simplifiée - Approbation - (p. 30)*

N° 2004-1767 *Saint Priest - Plan d'occupation des sols du secteur «est» de la communauté urbaine de Lyon - Aménagement du quartier de Manissieux sud - Approbation - Révision simplifiée - Modification du droit de préemption urbain - (p. 30)*

N° 2004-1768 *Lyon 1er, Lyon 4° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un parc de stationnement et réaménagement de l'espace public sur le site du Gros Caillou - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

N° 2004-1769 *Lyon 3° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Aménagement du secteur de la Buire - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

N° 2004-1770 *Lyon 3° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Création d'un parc de stationnement souterrain, square Delestraint - Révision simplifiée - Bilan de concertation - (p. 14)*

N° 2004-1771 *Lyon 4° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Rue des Entrepôts - Extension du groupe scolaire et création d'un équipement petite enfance - Révision simplifiée - Approbation - (p. 33)*

N° 2004-1772 *Lyon 4° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un équipement pour la petite enfance tènement internat Favre - Révision simplifiée - Approbation - (p. 33)*

N° 2004-1773 *Lyon 5° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension de la mairie du 5° arrondissement - Révision simplifiée - Approbation - (p. 31)*

N° 2004-1774 *Lyon 5° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un équipement pour la petite enfance 36, quai Fulchiron - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

N° 2004-1775 *Lyon 6° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un ascenseur pour l'accessibilité de la station de métro Foch - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

N° 2004-1776 *Lyon 6° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création des parcs de stationnement Lyautey et Brosset - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)*

- N° 2004-1777** Lyon 7° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Requalification de l'îlot Bon Lait - Révision simplifiée - Approbation - (p. 33)
- N° 2004-1778** Lyon 7° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier - Révision simplifiée - Approbation - (p. 33)
- N° 2004-1779** Lyon 7° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Relocalisation de l'Institut supérieur de l'agriculture (Isara) - Révision simplifiée - Approbation - (p. 33)
- N° 2004-1780** Lyon 8° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Requalification de l'îlot Valéo Sud - Révision simplifiée - Approbation - (p. 30)
- N° 2004-1781** Lyon 8° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Extension du centre Léon Bérard - Révision simplifiée - Bilan de concertation - (p. 30)
- N° 2004-1782** Lyon 9° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Restructuration et extension de la maison des aveugles Saint-Raphaël - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)
- N° 2004-1783** Lyon 9° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Renouvellement urbain de la Duchère - Révision simplifiée - Approbation - (p. 32)
- N° 2004-1784** La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC multisite, du projet de programme des équipements publics et de la passation d'une convention publique d'aménagement avec l'Opac du Rhône - (p. 30)
- N° 2004-1785** La Tour de Salvagny - ZAC - Secteur du Contal - Bilan de la concertation - (p. 30)
- N° 2004-1786** Lyon 3° - ZAC Château Lacassagne - Avenant à la convention d'aménagement avec la SNC Lacassagne 34 - (p. 33)
- N° 2004-1787** Lyon 7° - Ilot du Bon Lait - Création de la ZAC - Convention publique d'aménagement avec la SERL - Programme des équipements publics et bilan prévisionnel - Versement d'une participation d'équilibre - Convention de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC - (p. 14)
- N° 2004-1788** Lyon 8° - ZAC Valéo Sud - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - (p. 33)
- N° 2004-1789** Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Bilan de la concertation - (p. 15)
- N° 2004-1790** Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics (PEP) et de la passation d'une convention publique d'aménagement avec la SERL - (p. 15)
- N° 2004-1791** Bron - Quartier du Terrillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2004-2006 - (p. 29)
- N° 2004-1792** Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Aménagement des voiries - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - (p. 30)
- N° 2004-1793** Lyon 2° - Lyon-Confluence - Carrefour Pasteur - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 20)
- N° 2004-1794** Lyon 3° - Place Voltaire - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 21)
- N° 2004-1795** Lyon 3° - Part-Dieu - Réaménagement de la dépose-minute - Modification du programme des travaux - Avenant au mandat de travaux SERL - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 30)
- N° 2004-1796** Meyzieu - Secteur chez le Jean - Réalisation de la voie nouvelle Jean-Louis Barrault - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 31)
- N° 2004-1797** Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Clôture de la concertation préalable - (p. 30)
- N° 2004-1798** Lyon 9° - Voie nouvelle Saint Cyr-place de Paris dite rue du 24 mars 1852 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 32)
- N° 2004-1799** Feyzin - Requalification de la RN 7 - Travaux de signalisation lumineuse liés aux carrefours, de jalonnement et de plantations - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention relative au financement de la coordination des travaux entre la Commune et la Communauté urbaine - (p. 30)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-1836 Agence d'urbanisme - Nouveaux statuts - Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration - (p. 21)

N° 2004-1837 Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Sepal - (p. 33)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2004-1800 Coopération décentralisée - Convention Erevan (Arménie)-Lyon - (p. 22)

N° 2004-1801 La démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement initiative - Convention - Participation financière - (p. 33)

N° 2004-1802 Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : la mode s'exprime, elle s'imprime - (p. 34)

N° 2004-1803 Convention de partenariat avec le Centre européen de dermocosmétologie - Participation financière - (p. 34)

N° 2004-1804 Lyon - Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait - Subvention - Avenant annuel à la convention-cadre - (p. 34)

N° 2004-1805 Constitution du Centre international de formation aux acteurs locaux de Lyon : Cifal-Lyon-Unitar - (p. 34)

N° 2004-1806 Contrat d'agglomération - Demande de subvention au Conseil régional pour la territorialisation de l'action économique - (p. 33)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-1807 Adhésion à l'association Les Eco-maires, association des maires pour l'environnement et le développement - Désignation d'un représentant - (p. 11)

N° 2004-1808 Exercice 2004 - Décisions modificatives - (p. 22)

N° 2004-1809 Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - (p. 34)

N° 2004-1810 Vote du taux de la taxe professionnelle unique - Année 2004 - (p. 22)

N° 2004-1811 Complément d'information au rapport des administrateurs de la SERL pour l'exercice 2002 : filiales et participations - (p. 25)

N° 2004-1812 Lyon 7° - Implantation de l'École normale supérieure lettres et sciences humaines à Lyon Gerland - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage attribuée à la société G3A - Approbation d'un avenant de substitution au bénéfice de la société Icade-G3A - (p. 34)

N° 2004-1813 Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Autorisation de signer les marchés de travaux des lots n° 2 gros œuvre et n° 5 serrurerie - (p. 34)

N° 2004-1814 Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région - École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Restructuration - Convention financière - Avenant n° 1 - (p. 34)

N° 2004-1815 Election des membres de la commission d'appel d'offres - retiré

N° 2004-1816 Adoption d'un référentiel d'achat spécifique à la communauté urbaine de Lyon - (p. 25)

N° 2004-1817 Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour la requalification des espaces extérieurs - Attribution du marché à la suite d'un appel d'offres restreint - (p. 34)

N° 2004-1818 Parc de stationnement Gros Caillou - Avenant n° 1 - Modalités de versement de la subvention d'équipement - (p. 34)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-1838 Partenariat avec le club sportif d'élite d'agglomération : Lou Rugby - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - (p. 27)

N° 2004-1839 Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - (p. 27)

N° 2004-1840 Partenariat avec le club sportif Adecco Asvel Basket - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - (p. 27)

N° 2004-1841 Partenariat avec le club sportif d'élite d'agglomération : ASUL Volley-ball - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - (p. 27)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-1819 Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - (p. 15)

N° 2004-1820 Villeurbanne - Cours Tolstoï - Reconstruction du collecteur d'assainissement visitable - Individualisation de l'autorisation de programme - (p. 35)

N° 2004-1821 Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Installation de rétention et de traitement des eaux usées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - (p. 35)

N° 2004-1822 Environnement et développement durable - Action de mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours versés aux partenaires pour l'année 2004 - Annexe 1 à la convention-type - (p. 26)

N° 2004-1823 Convention avec l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Participation financière - Avenant n° 1 - (p. 26)

N° 2004-1824 Sainte Foy lès Lyon - Zone de préemption des espaces naturels sensibles - Création par le conseil général du Rhône - (p. 35)

N° 2004-1825 Gratuité d'accès aux déchetteries, au centre de stockage et aux centres de valorisation thermique des déchets pour les associations à caractère social et humanitaire et partenaires dans la collecte des déchets ménagers. - retiré

N° 2004-1826 Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Mise en conformité du traitement des fumées - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - (p. 35)

N° 2004-1827 Opération de promotion du compostage individuel - (p. 27)

N° 2004-1828 Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Smiril - (p. 15)

N° 2004-1829 Désignation d'un représentant au sein des syndicats intercommunaux des eaux et d'assainissement - (p. 15)

N° 2004-1830 Fourniture de gazole et de fioul domestique en vrac destinés aux différents services de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 35)

N° 2004-1831 Exploitation des déchetteries de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 35)

N° 2004-1832 Créations et transformations d'emplois - (p. 35)

N° 2004-1833 Régime indemnitaire - Modification - (p. 35)

N° 2004-1834 Convention-cadre pluriannuelle avec l'association La Gourguillonnaise - (p. 35)

N° 2004-1835 Fourniture de pièces captives et outillage nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules légers, utilitaires et de viabilité hivernale de la communauté urbaine de Lyon et prestations d'intervention associées - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 35)

PROCEDURE D'URGENCE

N° 2004-1842 Société Valorly - Traité de concession de l'Uiom Lyon nord - Mise aux normes du traitement des fumées - Modification du projet d'avenant n° 8 - Qualité des signataires - (p. 8)

N° 2004-1843 Société Valorly - Traité de concession de l'Uiom Lyon nord - Mise aux normes du traitement des fumées - Mise en place d'une cession de créance - Acceptation - Convention tripartite - Qualité des signataires - (p. 8)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 29 mars 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 19 mars 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

**Installation de madame Georgette Palleja
dans ses fonctions de conseiller communautaire**

M. LE PRÉSIDENT : Suite à la démission de madame Marguerite Fayle, conformément à l'article L 5215-10 du code général des collectivités territoriales, la ville de Vernaison a désigné lors de son conseil municipal du 4 mars madame Georgette Palleja comme conseiller communautaire

Madame Palleja a été convoquée pour notre séance et est présente ce soir.

Je voudrais donc lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée et la déclarer installée dans ses fonctions.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Hubert Julien-Laferrière pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

(Monsieur Hubert Julien-Laferrière est désigné).

Présents : MM. Collomb, Queyranne, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Braillard, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mme Vessiller, MM. Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Blein, Bonnard, Bouju, Brochier, Buffet, Buronfosse, Chabrolle, Chevailler, Clamaron, Collet, Crimier, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Gignoux, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Mme Mailler, M. Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nardone, Mme Palleja, M. Perret, Mmes Pesson, Peytavin, MM. Philip, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvic de Chavannes, Rabatel, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Dupont (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Muet), Mme Belaziz-Bouziani (pouvoir à Mme Mailler), MM. Brolquier (pouvoir à Mme Puvic de Chavannes), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Fillot (pouvoir à M. Buffet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gonon (pouvoir à Mme Dubost), Laréal (pouvoir à Mme Pesson), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Girod), M. Pacalon (pouvoir à M. Bonnard), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à

M. Julien-Laferrière), Petitjean (pouvoir à Mme De Coster), MM. Rendu (pouvoir à M. Imbert), Rodde (pouvoir à M. Lelièvre), Sardat (pouvoir à Mme Desbazeille), Serres (pouvoir à M. Darne J.C.), Sturla (pouvoir à M. Flaconnèche), Turcas (pouvoir à Mme d'Anglejan), Mme Yéréman (pouvoir à M. Roux de Bezieux).

Absents non excusés : MM. Bideau, Communal-Haour.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Queyranne (pouvoir à M. Linossier), Gerin (pouvoir à M. Buronfosse), Buna (pouvoir à Mme Besnard), Jeannot (pouvoir à Mme Friehe), Mme Elmalan (pouvoir à M. Roche), MM. Calvel (pouvoir à M. Clamaron), Lambert (pouvoir à M. Crédoz), Malaval (pouvoir à M. Vesco), David (pouvoir à Mme Guillemot), Barret (pouvoir à M. Jeannot), Beauverie (pouvoir à M. Blein), Béghain (pouvoir à Mme Guillaume), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Brochier (pouvoir à M. Vaté), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Gautier (pouvoir à M. Rivalta), MM. Giordano (pouvoir à Mme Besnard), Huguet (pouvoir à M. Philip), Mmes Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Bargoin), Mosnier-Lai (pouvoir à M. Nardone), Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), MM. Terracher (pouvoir à Mme Marquaille), Tête (pouvoir à M. Durieux), Thivillier (pouvoir à Mme Vessiller).

**Adoption des procès-verbaux
des séances publiques des 26 janvier et 23 février 2004**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 26 janvier et 23 février 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Election du 37^{ème} vice-président

N° 2004-1844 - Election du 37^{ème} vice-président de la communauté urbaine de Lyon - Procès-verbal - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, lors de la séance dernière, je vous ai informé de la démission de monsieur Tête de ses fonctions de vice-président. Monsieur le préfet a accepté cette démission.

Le Conseil, par sa délibération 2001-0002 du 10 mai 2001 ayant fixé le nombre de vice-présidents à 37, il convient de compléter notre exécutif et de procéder à la désignation du trente-septième vice-président.

Je vous propose la candidature de madame Vessiller. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Barthélémy ?

M. BARTHELEMY : Comme à l'habitude pour l'élection d'un membre de l'exécutif, notre groupe ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je demande de faire circuler les urnes Les bulletins doivent être sur les tables. Nous allons continuer.

(Les conseillers votent).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2004-1729 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 26 janvier 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2004-1730 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 9 février 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2004-1729 et 2004-1730. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Procédure d'urgence
pour les dossiers n° 2004-1842 et 2004-1843**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu les dossiers numéros 2004-1842 et 2004-1843 concernant Valorly. Avant toute discussion, comme ces rapports vous ont été adressés en dehors du délai de cinq jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour les examiner en urgence.

Je mets donc l'urgence aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(L'urgence est votée)

N° 2004-1842 - Société Valorly - Traité de concession de l'Uiom Lyon nord - Mise aux normes du traitement des fumées - Modification du projet d'avenant n° 8 - Qualité des signataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-1843 - Société Valorly - Traité de concession de l'Uiom Lyon nord - Mise aux normes du traitement des fumées - Mise en place d'une cession de créance - Acceptation - Convention tripartite - Qualité des signataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Je demande à monsieur le vice-président Patrick Bertrand de rapporter ces deux rapports pour lesquels l'urgence a été retenue.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Monsieur le président et mes chers collègues, il s'agit en fait de revenir sur des dossiers qui ont été votés à la dernière séance, simplement à la suite de deux erreurs de plume dans le projet d'avenant avec la société Valorly : l'une concernait le fait que nous n'avions mis que les chefs de file industriels alors qu'il faut mettre trois intervenants dans ce contrat. De même, nous n'avions mis que le chef de file bancaire alors qu'il fallait mettre un deuxième intervenant bancaire. Enfin, la formule d'indexation était incompréhensible dans le précédent dossier et il a fallu la mettre au point, ce qui est proposé dans le nouvel avenant. Ces modifications ne sont que des modifications de plume.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Tête, vous voulez intervenir ?

M. TÊTE : Monsieur le président, sans reprendre le débat qui a déjà eu lieu sur ce rapport et sur lequel nous confirmons l'ensemble de nos points critiques -et je n'en souligne qu'un

dans la délibération d'aujourd'hui-, notamment qu'il ne nous paraît pas correct que, sur un traité de concession, qui en fait est un faux traité de concession, donc un marché public, on fasse un avenant de cette importance financière compte tenu des règles applicables en matière d'avenant et compte tenu du montant en valeur absolue.

Deuxième observation : la mise aux normes était, en général, prévue au contrat initial puisque, sur une si longue période, on savait bien que des mises aux normes devaient avoir lieu.

Troisièmement, compte tenu du contrat d'origine, il était tout à fait possible de régulariser la situation en interrompant le contrat et en reprenant un nouveau contrat sur de bonnes bases.

Je crois que passer en force dans ce dossier n'est pas correct, c'est pourquoi nous ne voterons pas ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bertrand.

M. le vice-président BERTRAND : En fait, ce que nous dit monsieur Tête est le débat de la dernière fois. Ce sont les mêmes arguments qu'il nous répète. Je pense y avoir répondu la dernière fois, je peux y répondre à nouveau : dans l'état actuel des choses et afin de démarrer les travaux de mise aux normes de l'épuration des fumées de l'usine de Valorly à Rillieux La Pape, il était nécessaire de passer par ce système. Ce qui ne veut pas dire que tout est parfait dans le meilleur des mondes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous allons passer maintenant à l'examen des rapports pour lesquels la conférence des présidents a retenu des interventions. Je vous rappelle que la conférence accorde à chaque groupe qui en fait la demande des temps de parole précis. Pour la bonne organisation de nos débats, je vous remercie de respecter ces temps de parole, que j'annoncerai pour chaque intervenant.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2004-1731 - déplacements et urbanisme - Individualisation des autorisations de programme pour les projets connexes à la ligne de tramway LEA et réduction de l'autorisation de programme de l'opération n° 788 - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1731. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Le scrutin est-il clos ? Tout le monde a-t-il voté ? Non !

Je donne deux minutes au groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Merci, monsieur le président. Un mot bref pour nous féliciter tous du coup d'envoi donné à la première phase opérationnelle du projet Lea et un second pour regretter néanmoins que nous ne puissions d'emblée assurer la continuité des pistes cyclables et des aménagements modes doux car nous savons tous à quel point la cohérence dans les liaisons cyclables est fondamentale pour rassurer toutes les catégories d'usagers de vélo sur leur sécurité et assurer le succès des modes doux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté. Intervention retirée ? Donc, je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2004-1732 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Occupation et réaménagement de l'emprise du Chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) en vue de la création de circulations en mode doux - Convention entre le département du Rhône, le Sytral et la Communauté urbaine - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1732. Monsieur Benarbia, vous avez la parole. Monsieur Benarbia n'est pas là. La commission a donné un avis favorable.

J'ai une demande de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne sur ce dossier.

M. BURONFOSSE : La délibération que nous avons à prendre ce soir nous permet d'évoquer un projet de réalisation qui, bien qu'important comme nous allons le voir, a été occulté par la montée en puissance des transports en commun et plus particulièrement par la réalisation de Lea.

Ce projet, c'est précisément de joindre à Lea, dans l'emprise de l'aménagement, un site propre de 14,7 kilomètres dédiés à la circulation des modes doux. A terme, cet aménagement desservira cinq villes, de Lyon -plus précisément de la Part-Dieu à quelques centaines de mètres d'ici- jusqu'à Meyzieu, en passant par Villeurbanne, Vaulx en Velin et Décines Charpieu.

Sans que cela soit exhaustif, le promeneur, que nous imaginons en bicyclette, au départ de Lyon, pourra d'abord traverser ou s'arrêter au Carré de Soie, future réalisation à caractère de loisirs. Ce sera la première connexion possible avec l'Anneau bleu. Quelques centaines de mètres plus loin, c'est le parc de la Rize, et ses pistes cyclables qui sont rencontrées. A Décines Charpieu, dans le futur centre-ville, c'est à nouveau la connexion

avec l'Anneau bleu, ce sont les berges du plan d'eau du Grand Large qui, sous l'impulsion du syndicat intercommunal, sont actuellement en pleins travaux. C'est aussi la découverte possible du parc de Miribel Jonage. Ce sont les berges aménagées des canaux de Jonage et de Miribel. Des dizaines de kilomètres de promenade, des centaines même puisque vous pourrez aussi y rencontrer l'ambitieux projet cyclable du Léman à la mer.

Soulignons avec force que le caractère agréable de ces promenades est renforcé par la sécurité que seuls les sites propres peuvent proposer. Doubler Lea d'une piste cyclable, c'est réaliser un maillon incontournable de valorisation de nos projets dans ce secteur de l'agglomération.

Ajoutons que, d'évidence, cet équipement permettra aussi, compte tenu de sa localisation urbaine, les déplacements pour le travail, de même qu'il est évident que sa réalisation permettra la desserte en modes doux des stations du futur tramway. Un maillage intéressant, par exemple, a été réalisé à Décines Charpieu avec cet objectif.

Cette assemblée et vous-même, monsieur le président, a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de promouvoir les transports en commun et les modes doux et, avec Lea, nous réalisons d'un coup l'un et l'autre. Avec pour objectif décembre 2006, ouverture aux voyageurs, le Sytral avec beaucoup d'énergie conduit la réalisation de Lea et de dix kilomètres de sites doux. Pour les cinq restants -ce ne sont pas, il est vrai, les plus faciles-, nous souhaitons que notre assemblée se donne elle aussi l'ambition de réaliser pour le même objectif, décembre 2006, la réalisation de cet aménagement. Celui-ci sera, n'en doutons pas, un des fleurons de notre agglomération adhérente du Club des villes cyclables.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Tel est notre but, il nous manque simplement quelques acquisitions foncières à mener à bien de manière à pouvoir poursuivre comme vous venez de l'indiquer dans ce très beau projet.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. BENARBIA, absent momentanément.

N° 2004-1733 - déplacements et urbanisme - Lyon - Site de la Guillotière - Création d'un chantier de maintenance TGV - Convention avec la SNCF - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche rapporte le dossier numéro 2004-1733 qui concerne la création d'un chantier de maintenance TGV sur le site de la Guillotière. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Union pour la Communauté. La demande est retirée. Deux minutes pour le groupe Socialiste.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais souligner l'importance de ce dossier pour le développement économique de notre agglomération. Actuellement, le dispositif de maintenance des TGV est entièrement localisé dans la région parisienne. Le fait de retenir le site de Lyon pour construire le premier centre de maintenance des TGV en province -Lyon était en concurrence avec Lille- a un triple avantage pour notre agglomération :

- il renforcera la centralité de Lyon dans le réseau de TGV et facilitera le développement des dessertes au départ de Perrache, de la Part-Dieu et de Saint-Exupéry ;

- il confortera notre place dans le développement des grands projets d'infrastructures de Lyon-Turin mais aussi la liaison Rhin-Rhône et le TGV sud-est vers Perpignan et Barcelone ;

- il créera 300 emplois dans sa première phase, c'est-à-dire que lorsque le centre de maintenance pourra accueillir 30 rames et 500 dans sa seconde phase lorsque sa capacité sera de 60 rames.

Enfin, la contribution importante de la Communauté urbaine puisqu'il s'agit de 21 M€ sur 150 M€ d'investissement sur la période 2005-2010 serait, dans les conditions actuelles de recouvrement de la taxe professionnelle, amortie rapidement puisque la taxe professionnelle que rapporterait ce centre serait, à terme, de 8 M€ par an, c'est-à-dire que chaque euro dépensé serait amorti en trois ans. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la taxe professionnelle, nous avons prévu une clause de révision à la baisse de la participation de la Communauté urbaine si de nouvelles modalités de calcul entraînaient une variation importante des recettes fiscales pour les collectivités.

Bref, ce projet me paraît exemplaire, tant par son aspect stratégique pour le développement de notre agglomération que par ses retombées en terme d'économie et d'emplois.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président Muet.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, est-ce que tout le monde a voté ? (*Rumeurs dans la salle*). Mes chers collègues, nous avons une dizaine de scrutins et je veux bien que tout le monde fasse des allées et venues entre la buvette et la salle mais, à un moment donné, il faut tout de même que l'on travaille un peu sérieusement, si c'est possible.

Le scrutin est clos.

Je propose de faire deux tables de scrutateurs compte tenu du nombre de scrutins :

- pour la première table : monsieur Deschamps, madame Bertrix, monsieur Fournel, madame Dubost ;

- pour une deuxième table : monsieur Gandilhon, monsieur Darne Jean-Christophe, madame D'anglejan, monsieur Le Gall.

(*Il est procédé au dépouillement*).

N° 2004-1734 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Etudes d'avant-projet - Convention relative au financement de ces études entre le réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Désignation d'un représentant - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer aux dossiers qui demandent toute une série de votes que je vous proposerai groupés. Nous avons un premier rapport numéro 2004-1734 qui est présenté par monsieur Flaconnèche.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, quelques mots pour vous dire qu'il s'agit d'un dossier très important dans la mesure où nous allons réaliser, au niveau de la place Jean Macé, une première qui va consister à mettre en communication le train, le tramway et le métro. Ce sera donc une halte multimodale qui devrait permettre d'accueillir au quotidien beaucoup de gens qui arrivent du sud ou de l'est de Lyon et qui trouveront là toutes les possibilités en matière de transports en commun.

Nous pensons que ce sera une incitation forte à l'usage des transports en commun au niveau de notre agglomération et c'est donc un projet qui, à cet égard, est extrêmement positif. Il sera également d'un grand intérêt pour le quartier de Jean Macé qui trouvera là une occasion supplémentaire de développer ses activités.

Je crois que, sur tous les plans, on ne peut que se réjouir de ce projet dont j'espère que la réalisation n'attendra pas de trop longues années. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Chers collègues, étudier une halte ferroviaire à Jean Macé nous paraît particulièrement intéressant au titre de la réflexion que nous voulons initier à l'échelle des déplacements du bassin de vie, cela a été bien affirmé dans notre plan de déplacements urbains. Avec cette halte ferroviaire, comme vient de nous le dire notre collègue, nous pourrions attirer sur le train puis sur les transports urbains, notamment la ligne B du métro vers Gerland ou la Part-Dieu, des voyageurs qui aujourd'hui viennent plutôt en voiture soit du sud de l'Isère, soit du sud de l'agglomération et qui auront demain ainsi une offre alternative rapide et performante.

Nous n'en sommes qu'aux études d'infrastructures, certes. Nous aurons ensuite à étudier la tarification coordonnée entre la SNCF et les TCL comme nous le préconisons aussi dans le PDU, et ce sera aussi peut-être dans le cadre de la future carte orange proposée par la nouvelle équipe au Conseil régional.

Souhaitons qu'au moment de financer les investissements -jusque-là ce sont les études-, nous trouverons un partenariat large dans le cadre du futur contrat de plan, comme le disait notre collègue, sans que cela prenne trop d'années. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, le texte de cette délibération apporte de nombreux arguments pour justifier la création de cette halte ferroviaire à hauteur de la place Jean Macé : 3 à 5 000 voyageurs par jour, 40 % de nouveaux usagers pour les transports en commun. Egalement, enrichir la desserte de ce pôle intermodal est à l'image de la politique de déplacements que nous souhaitons pour notre agglomération.

Cependant, deux indices me préoccupent :

- la part de la SNCF dans le plan de financement n'est qu'anecdotique et ne laisse pas penser qu'elle manifeste un intérêt fort pour ce projet ;

- le calendrier de réalisation n'est pas précisé. En commission, il nous a été dit que cette halte pourrait voir le jour à un horizon de cinq à dix ans, ce qui est pour le moins imprécis.

Je ne voudrais pas que cette halte ferroviaire soit comme le monstre du Loch Ness, créature marine qui, de temps en temps, pointe sa tête hors de l'eau pour faire parler d'elle un moment et ensuite retourne dans les profondeurs pour préparer une nouvelle émergence quelques années plus tard. Dix ans est une échéance bien lointaine et incertaine. J'espère cependant que l'arrivée d'un nouvel exécutif au Conseil régional contribuera à réduire ce délai en renforçant les synergies entre nos deux collectivités et en particulier sur les questions des déplacements, l'intermodalité et les tarifications.

Monsieur le président, êtes-vous en mesure de nous apporter des précisions sur le calendrier prévisionnel de la réalisation après cette phase d'études pour cette halte ferroviaire place Jean Macé ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

M. le vice-président MALAVAL : Je vous remercie, monsieur le président. Il est vrai que c'est un dossier très important, la majorité des collègues viennent de l'évoquer mais je ne veux pas entrer dans le détail. Simplement, je voudrais dire qu'aujourd'hui, la Région, l'Etat, RFF font le bilan du premier contrat de plan Région et, face au désengagement de l'Etat, il s'agit de prioriser certains projets. Nous n'avons donc pas à ce jour de lisibilité.

Les études de la halte Jean Macé sont inscrites au contrat d'agglomération qui a été signé en juin 2003. Sa réalisation, à ce jour, n'est inscrite nulle part, ni contrat d'agglomération ni contrat de plan. La Région réserve sa réponse sur la création de la halte aux résultats de l'étude de capacité du nœud ferroviaire lyonnais dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à RFF. Les résultats sont attendus pour la fin d'année 2004. Si ces études montrent que la halte n'altère pas le nœud ferroviaire lyonnais, la Région se positionnera positivement sur la création de cette halte. Je souhaite -et le groupe UDF le souhaite- que les nouveaux dirigeants du Conseil régional fassent accélérer un tel dossier -et bien d'autres d'ailleurs-.

Monsieur le président, le groupe UDF votera ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme BARGOIN : Monsieur le président, nous nous félicitons du lancement de ce dossier qui était l'un des aménagements prioritaires de notre programme car, ainsi que nous l'avons déjà exprimé ici, nous ne résoudrons les problèmes de circulation intra muros que lorsque l'on aura résolu les problèmes de déplacements avec la première et la seconde couronne de notre agglomération. Nous voterons bien évidemment ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Simplement, pour répondre à monsieur Benarbia, il n'est pas dans mes habitudes ni dans nos habitudes collectives de chasser le monstre du Loch Ness mais de faire réaliser des dossiers. Simplement, cela prend quelque temps : pour les études, il y a deux ans d'études et ensuite, il faut compter deux à trois ans de réalisation. Vous avez donc la réponse à votre question.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2004-1738 - Désignation d'un représentant à l'Association syndicale libre de la cité internationale Lyon I - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Benarbia comme rapporteur du dossier numéro 2004-1738. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1807 - Adhésion à l'association Les Eco-maires, association des maires pour l'environnement et le développement - Désignation d'un représentant -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barral rapporte le dossier numéro 2004-1807.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

**Désignation de représentants
(dossiers n° 2004-1734, 2004-1738 et 2004-1807)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant, nous avons donc à désigner pour les trois rapports précédents des représentants de notre assemblée.

Premier dossier, pour le comité de suivi des études pour la halte Jean Macé, je vous propose la candidature de monsieur Malaval. J'ai reçu par ailleurs et j'ai été informé de la candidature de madame Desbazeille. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Deuxième dossier, pour la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration des associations syndicales libres de la Cité internationale Lyon I, je vous propose la candidature de monsieur Dumont. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Enfin, pour la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Les Eco-maires, je vous propose la candidature de monsieur Reppelin et j'ai été informé de la candidature de monsieur Forissier. Y a-t-il d'autres candidats ? Donc, il va falloir inscrire vous-mêmes sur les trois bulletins, bleu pour ce qui concerne les Eco-maires, pour lequel je vous présente la candidature de monsieur Reppelin.

Vous faites circuler les urnes et nous allons passer au dossier suivant que nous présente monsieur Benarbia.

(Les conseillers votent).

N° 2004-1742 - déplacements et urbanisme - Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Anneau bleu - Canal de Miribel - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour lancer une étude de pré-programme par la Communauté urbaine et la communauté de communes de Miribel et du Plateau en vue du choix d'un prestataire commun aux deux maîtrises d'ouvrage - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification territoriale - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1742. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Le projet d'Anneau bleu comprend la création de liaisons douces en deux-roues et piétonnes sur les berges du canal de Miribel et du canal de Jonage d'une quarantaine de kilomètres dans la continuité des aménagements des berges du Rhône et des circuits du parc de Miribel-Jonage.

Une première phase opérationnelle concernant les berges du canal de Jonage est prévue en réalisation sur le mandat. La deuxième phase concernera l'aménagement de la rive droite du canal de Miribel, sous maîtrise d'ouvrage soit de la Communauté urbaine soit de la Communauté de communes de Miribel et du plateau. Il est proposé de définir un parti d'aménagement commun constituant un groupement de commandes pour le choix d'une même équipe de prestataires. Chaque maître d'ouvrage passera commande pour ses besoins propres dans une démarche cohérente.

Je voudrais ajouter à cette présentation qu'il me semble que ce projet a un grand intérêt pour une utilisation de loisirs. Mais il a aussi une certaine urgence, notamment le long du canal de Miribel où aujourd'hui les aménagements que nous avons terminés le long du Rhône à hauteur de Caluire et Cuire ont amené une fréquentation beaucoup plus importante de ces lieux, à hauteur de Crépieux en particulier. Ceci représente un vrai danger puisque le cheminement qu'il est prévu d'étudier se trouve coincé entre le canal et le ballast de la ligne de chemin de fer Lyon-Genève sur lequel circulent des convois à grande vitesse. Il serait important que notre collectivité puisse trouver

une solution dans un environnement qui est complexe, pour soit mieux baliser ce secteur, soit le sécuriser autant qu'il le faudrait.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe socialiste a demandé deux minutes. Personne n'intervient ? Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1763 - déplacements et urbanisme - Feyzin - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'un centre de secours et de lutte contre l'incendie - Révision simplifiée - Approbation - Modification du droit de préemption urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard rapporte le dossier numéro 2004-1763.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Synergies.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, chers collègues, je souhaite profiter du débat ouvert à l'occasion de ce rapport pour prendre la parole à propos de l'ensemble des délibérations modificatives de POS qui nous sont proposées ce soir. Je voulais revenir sur le véritable défi qui a été décidé par notre collectivité à la suite de l'annulation contentieuse du POS 2001 consistant à élaborer un PLU en deux ans et, parallèlement, dans cette période, apporter à nos projets les moyens d'être mis en œuvre en termes de planification urbaine.

Ce défi, nous l'avons relevé tous ensemble : élus communautaires et particulièrement, les vice-présidents du pôle urbanisme, François-Noël Buffet lorsqu'il était encore en poste, Gilles Buna et moi-même, élus communaux très sollicités pour apporter leur expertise sur le terrain et leur énergie pour mobiliser les acteurs locaux ; et, enfin, les techniciens de la Communauté urbaine et ceux de l'Agence d'urbanisme qui ont accompli un travail colossal accompagné d'un dévouement exemplaire eu égard aux délais qui nous étaient impartis. Sans la mobilisation commune et concomitante de tous ces acteurs, notre agglomération n'aurait certainement pas pu mettre en œuvre le plan de mandat tel que nous l'avions très majoritairement adopté. Pour tout ce travail -mais Ô combien important !-, je voudrais remercier tous ceux qui ont permis de le voir aboutir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Socialiste. Monsieur Blein, vous souhaitez la parole ?

M. BLEIN : Monsieur le président, ce rapport vise à réunir les conditions du transfert du centre d'intervention du service départemental d'incendie et de secours qui se situe à Feyzin dans la zone industrielle et qui dessert le quart sud-est de l'agglomération, notamment les communes de Vénissieux, de Corbas, de Saint Fons, une partie de Saint Priest et bien sûr Feyzin.

C'est un centre qui est important pour l'agglomération puisqu'il comptabilise 3 500 sorties par an et qu'il a été implanté ici provisoirement il y a maintenant dix ans -comme quoi le provisoire peut parfois durer- et qui a la particularité d'être implanté en zone 1 du périmètre Seveso des industries du couloir de la chimie, ce qui nous vaudrait probablement, s'il devait y avoir un accident technologique majeur, que les hommes et le matériel du centre d'incendie et de secours de l'agglomération soient les premiers immobilisés par un tel accident.

Nous avons donc pu obtenir du Conseil général et du SDIS qu'ils prennent en compte cette priorité, qu'ils instruisent en première de leurs préoccupations le déplacement du centre. La commune de Feyzin, comme le réclame le Conseil général, a apporté le terrain à l'opération même si on pouvait considérer qu'elle n'était pas la seule concernée.

Néanmoins, mon intervention ne portait pas sur ce point, même si cette action est importante, mais sur le fait que le préfet a récemment porté à connaissance l'appréciation que la DRIRE lui a présentée de la question des risques industriels en vue de l'adoption du travail de concertation sur le futur plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine. Je voulais simplement dire à l'occasion de ce rapport -et je crois que je ne suis pas le seul maire dans cet état d'esprit- qu'il ne faudrait pas que tous les efforts que nous entreprenons pour faire en sorte que les risques industriels soient mieux vécus par nos concitoyens soient anéantis par une prise en compte trop littérale du porter à connaissance préfectoral. Ce porter à connaissance aujourd'hui, si on le prend en compte tel quel, aurait pour effet notamment de doubler les zones de protection et d'urbanisation réglementée autour des installations industrielles ; il aurait pour effet, par voie de conséquence, de dévaloriser l'ensemble des propriétés qui se trouvent dans les sites concernés et enfin, pour le futur, porte un certain nombre de bouleversements importants du développement de l'agglomération, que ce soit au sud dans la vallée de la chimie ou au nord, puisque le nord du département, le nord de la Communauté urbaine, est également concerné par cette disposition.

Nous avons eu ici même une rencontre sous l'autorité de monsieur Charrier, vice-président, avec les autorités préfectorales qui nous laisse à penser que des zones de dialogue seront possibles dans l'année qui vient sur la nature et sur la taille de ces périmètres. Je voulais vous assurer ici que nous y serons extrêmement vigilants car je crois qu'il serait dommage que, par souci de ne pas prendre le risque de remettre en cause le PLU de l'agglomération par les autorités préfectorales, on prenne à l'inverse le risque que celui-ci soit remis en cause par l'ensemble de ceux qui se trouveraient ainsi lésés dans les territoires concernés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole à monsieur Buna, ensuite à monsieur Charrier.

M. le vice-président BUNA : Juste un mot pour m'associer aux remerciements que Pierre Abadie a adressés tout à la fois aux services de la Communauté urbaine, à l'Agence d'urbanisme

et j'aimerais ajouter à l'ensemble des élus qui sont ici présents parce que sans eux nous n'aurions pas pu réaliser ce tour de force. Vous avez là plus de quarante dossiers ce soir qui mettent un terme aux polémiques ou aux propos qu'avaient tenus un certain nombre de Cassandres. Le plan d'occupation des sols a été annulé, nous avons je crois fait, monsieur le président, le bon choix en matière juridique. Aujourd'hui, on peut considérer qu'avec cette séance, sont clos les délais qui ont été nécessaires pour remettre un peu d'ordre après cette annulation. La modification 18 qui interviendra prochainement ne porte que sur des dossiers qui n'existaient pas au moment de l'annulation du POS.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, félicitations à tous dans la mesure où ce sont autant de crèches, d'écoles, d'équipements publics, de ZAC et de projets privés qui ont leur importance économique qui pourront être réalisés dans des délais convenables.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Charrier.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, je voudrais répondre à la préoccupation de notre collègue, le maire de Feyzin. En effet, nous avons eu à écouter le préfet tout dernièrement qui nous a exposé le porter à connaissance concernant les risques industriels dans le cadre de l'élaboration du PLU. Il est vrai que ce porter à connaissance n'est pas sans conséquences sur le développement d'un certain nombre de communes, comme Neuville, Genay, Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Pierre Bénite, etc.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer sans tarder des groupes de travail associant le Grand Lyon, les villes concernées et la DRIRE pour apprécier les dispositions qui pourraient être prises et avancer des réflexions en vue d'élaborer ces propositions avant notre délibération du 14 juin afin que nous puissions les intégrer dans le cadre de la concertation des communes qui suivra notre délibération du 14 juin. Ainsi, nous pourrions répondre aux préoccupations d'un certain nombre de communes avant que nous ayons à délibérer définitivement sur le PLU pour le mois d'avril ou mai 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BONNARD.

Election du 37^{ème} vice-président

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner le résultat du vote concernant l'élection du trente-septième vice-président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 120
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 17
- nombre de suffrages exprimés 103
- majorité absolue 52

Ont obtenu :

- Mme Béatrice Vessiller.....	54 voix
- Mme Thérèse Rabatel.....	20 voix
- M. Roland Crimier.....	6 voix
- Mme Claudine Friehe.....	5 voix
- M. Alain Imbert.....	2 voix
- Mme Dominique Nachury.....	2 voix
- M. Lucien Barge.....	1 voix
- M. Christian Barthélémy.....	1 voix
- M. François-Noël Buffet.....	1 voix
- M. Michel Chapas.....	1 voix
- Mme Anne-Marie Dubost.....	1 voix
- M. Michel Dupont.....	1 voix
- M. Bruno Gignoux.....	1 voix
- M. Alain Giordano.....	1 voix
- M. Hubert Julien-Laferrière.....	1 voix
- M. Patrick Le Gall.....	1 voix
- M. Alain Lelièvre.....	1 voix
- M. Michel Rousseau.....	1 voix
- M. Michel Terrot.....	1 voix

Madame Béatrice Vessiller est donc élue 37^{ème} vice-présidente.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Je déclare clos les votes que nous venons d'émettre. Les scrutateurs vont pouvoir se remettre au travail.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2004-1770 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Création d'un parc de stationnement souterrain, square Delestraint - Révision simplifiée - Bilan de concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1770. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Monsieur le président, ce dossier concerne la création d'un parc de stationnement souterrain square Delestraint. C'est un ouvrage qui sera réalisé à la demande du Conseil général et ce rapport fait le bilan d'une concertation. Il a été examiné en commission, n'a pas soulevé de débat majeur ; il a été approuvé par notre commission et des interventions vont suivre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : L'intervention est retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe UMP.

M. HUGUET : Monsieur le président, bien sûr, nous sommes favorables à l'aménagement d'un parc de stationnement sous le square Delestraint, surtout que la condition de le remettre en état fera partie du contrat mais nous souhaiterions que soit étudiée la possibilité d'un partenariat avec le Conseil général pour pouvoir ouvrir un certain nombre de places dans ce parc de stationnement au public et aux riverains tout comme cela existe dans le cadre du parc de stationnement du Palais de justice où il y a une mixité d'usages.

M. LE PRÉSIDENT : Nous regarderons cela avec le Conseil général. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1787 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - Ilot du Bon Lait - Création de la ZAC - Convention publique d'aménagement avec la SERL - Programme des équipements publics et bilan prévisionnel - Versement d'une participation d'équilibre - Convention de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1787. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai trois minutes d'intervention pour le groupe UMP.

Mme DESBAZELLE : Monsieur le président, le secteur de Gerland est depuis plusieurs années un secteur d'avenir pour notre agglomération et nous avons vécu la grande aventure de sa réhabilitation depuis pas mal d'années. Nous avons d'ailleurs voté dernièrement, à la ville de Lyon, la création d'un gymnase car nous pensons qu'il y a toujours besoin d'un équipement structurant de ce type, d'autant plus que les réserves foncières de cet usage se font rares dans ce secteur.

Aussi, une opération d'urbanisme volontariste comme cette ZAC du Bon Lait peut répondre du changement d'image où des logements, des commerces, des services et des équipements sont proposés. Il nous semble toutefois que ce projet ne corresponde pas à une urgence si ce n'est pour rentabiliser des terrains.

Mais surtout -et le problème devient récurrent-, au fur et à mesure des propositions nouvelles de création de ZAC, nous nous inquiétons de tous ces projets qui hypothèquent lourdement la section de fonctionnement du prochain mandat.

On peut de plus se demander quel est le degré de sincérité du bilan de l'opération et donc de la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 6,8 M€ en solde. Cela au regard de la somme forfaitaire de 2 M€ de travaux de dépollution dont le diagnostic est en cours et qui semblent aléatoires.

C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Desbazeille. Je vous ferai simplement trois remarques :

- vous avez parlé de Gerland, secteur d'avenir ; nous essayons d'en faire un quartier de réalisation au présent ;

- vous avez parlé d'interventions volontaristes et vous vous êtes interrogée sur l'urgence et je vous dis tout de suite que tous les professionnels de l'immobilier soulignent la pénurie en logements dans l'agglomération et l'augmentation consécutive du prix de l'immobilier qui en résulte. Donc, au fur et à mesure que nous mettons du terrain sur le marché, nous contenons la hausse des prix dans le cœur de l'agglomération lyonnaise ;

- enfin, en ce qui concerne les finances du prochain mandat, je peux vous dire que je m'en préoccupe personnellement de très près et, si je puis dire, de plus en plus.

Je mets donc ce dossier aux voix. Monsieur Flaconnèche, vous voulez dire quelques mots ?

M. FLACONNÈCHE : Oui, monsieur le président, si vous le permettez, pour essayer de rassurer madame Desbazeille. Je voudrais lui dire que si nous avons fait le choix d'implanter cette ZAC à Gerland, c'est précisément parce que nous voulons que puisse se développer à Gerland un certain nombre de pôles commerciaux attractifs car jusqu'à présent, et depuis environ une quinzaine d'années, on a réalisé de nombreux logements mais, en matière de commerce, on a vu arriver en tout et pour tout deux supermarchés. Nous pensons que si ce territoire très vaste du septième arrondissement doit connaître un développement de centre-ville et donc sortir d'une situation quasiment de faubourg, il est indispensable qu'il voie se développer le commerce de proximité. C'est la raison pour laquelle cette ZAC a été lancée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de renouveler l'opération de regroupement des votes pour les désignations concernant les rapports suivants : 2004-1819 (Lycées et collèges), 2004-1828 (Smiril), 2004-1829 (syndicats intercommunaux). Vous avez à cet effet des bulletins de couleurs différentes sur vos pupitres. Etes-vous d'accord sur ma proposition de regroupement de ces votes ?

Nous allons d'abord examiner ces rapports.

N° 2004-1819 - Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2004-1828 - Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Smiril - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-1829 - Désignation d'un représentant au sein des syndicats intercommunaux des eaux et d'assainissement - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Rabatel est rapporteur de ces trois dossiers.

Mme RABATEL, rapporteur : Pour les trois rapports, avis favorable de la commission, monsieur le président, avec une remarque : je vous signale que la commission s'est interrogée sur le rôle des représentants du Grand Lyon dans les conseils d'administration des lycées et collèges dans la mesure où la Communauté urbaine n'a pas de compétence directe sur ces établissements à la différence des communes, du Conseil général et du Conseil régional, ce qui n'empêche pas l'avis favorable de la commission pour le rapport 2004-1819.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces rapports au vote :

N° 2004-1819 - Pas d'opposition ?

N° 2004-1828 - Pas d'opposition ?

N° 2004-1829 - Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme RABATEL.

**Désignation de représentants
(dossiers n° 2004-1819, 2004-1828 et 2004-1829)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'élection pour laquelle vous avez un certain nombre de bulletins de couleurs (bleu, blanc, rouge), non rose, vert, jaune, pardon... c'était autre chose, on ne voulait pas pavoiser mais le subconscient parle quelquefois ! Donc je vous propose de vous servir de ces trois bulletins, vous pouvez commencer à faire circuler les urnes.

Nous avons la candidature de madame Palleja et de monsieur Durieux pour les collèges, de madame Palleja pour le Smiril et de madame Palleja pour les syndicats intercommunaux des eaux et d'assainissement.

Le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la deuxième partie de cette première partie.

N° 2004-1789 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-1790 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics (PEP) et de la passation d'une convention publique d'aménagement avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Charrier rapporte les dossiers que nous avons vus tout à l'heure en commission générale concernant La Duchère, numéros 2004-1789 et 2004-1790. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Le rapport 2004-1789 définit le bilan de la concertation et le rapport 2004-1790 propose l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics et de la passation d'une convention publique

d'aménagement avec la SERL. Effectivement, monsieur le président, ces deux rapports ont été présentés tout à l'heure en commission générale. Avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai reçu une demande de parole du groupe Aglo : intervention retirée, du groupe Les Verts : retirée, du groupe GAEC : retirée, du groupe Communiste et intervention citoyenne : retirée, du groupe Union pour la Communauté : il s'accroche, monsieur Nardone.

M. NARDONE : C'est une vertu que vous avez longtemps pratiquée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vrai !

M. NARDONE : Je vais prendre exemple.

Pour revenir au dossier qui nous occupe, monsieur le président, je dirai tout d'abord qu'il fait bon être un habitant du neuvième arrondissement sous votre présidence, particulièrement lorsque l'on rapporte le montant de l'argent public au nombre d'habitants et tout spécialement à La Duchère : le dossier que vous nous présentez nous pourrions l'appeler "un milliard pour La Duchère" puisque 145 M€ font grosso modo un milliard de francs.

Sur ce dossier du grand projet de ville de La Duchère, vous avez pu le constater dans nos votes aussi bien à la ville de Lyon qu'à la Communauté urbaine, notre groupe partage la plupart des objectifs que vous mettez en avant dans ce rapport, notamment le désenclavement physique et fonctionnel du quartier, la diversification de l'offre de l'habitat en baissant le pourcentage des logements sociaux, la répartition homogène de l'habitat, la répartition du patrimoine non affecté par la démolition.

En revanche, il est un objectif que notre groupe ne partage pas : il s'agit pour nous de ce surinvestissement en équipements publics de La Duchère qui se traduit dans le PEP qui se trouve dans ce rapport. Réhabiliter La Duchère ne veut pas dire forcément qu'il faut dépenser sans compter. Bien évidemment, il faudrait rénover les groupes scolaires mais on peut déjà s'interroger sur leur coût : les Bleuets vont coûter 7 M€, soit grosso modo la moitié du prix d'un lycée neuf. Et encore, il ne s'agit que d'une première enveloppe ! Nous connaissons tous les glissements du coût des travaux engagés par nos collectivités territoriales.

En outre, il faut s'interroger sur l'utilité d'un gymnase alors même que, je le rappelle, La Duchère dispose d'un stade et d'une piscine. Il faut aussi s'interroger sur l'utilité d'une bibliothèque alors même que la médiathèque de Vaise est à quelques minutes. Il faut encore s'interroger sur l'utilité d'une salle des fêtes alors que La Duchère dispose d'une MJC et d'un centre social. Je n'évoquerai même pas la salle d'athlétisme dont on imagine que nombre de communes de notre agglomération souhaiteraient pouvoir l'accueillir sur leur territoire.

Nous estimons clairement que c'est trop. Derrière tout cela, il y a cette idée que les équipements publics sont absolument nécessaires pour réhabiliter un quartier. Nous ne la partageons pas, d'abord parce qu'elle a très souvent montré ses limites, ensuite parce que nous connaissons tous de très nombreux quartiers qui n'ont nul besoin d'une foultitude d'équipements publics pour que leurs habitants y vivent paisiblement.

Pour ces raisons, monsieur le président, car nous sommes comptables des impôts des habitants du Grand Lyon, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole au groupe Synergies.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, chers collègues, nous avons à nous prononcer sur l'un des plus importants dossiers de notre mandature, tant au niveau opérationnel par l'ampleur des travaux envisagés que par l'impact financier que cela représente dans le temps. La politique de la ville en général et sa déclinaison en GPV a été abordée en commission générale. Attardons-nous à présent sur le projet de renouvellement urbain de La Duchère.

Ce projet s'inscrit dans un dispositif national, d'ordre gouvernemental et ce n'est pas là le point le moins intéressant de ce dossier. Nous avons eu l'occasion, en groupe, d'appréhender la démarche engendrée par le Gouvernement pour le renouvellement urbain et en particulier le dispositif de son ministre de référence, Jean-Louis Borloo. Nous tenons à dire notre approbation vis-à-vis de ce dispositif et notre satisfaction de voir un projet comme celui de La Duchère pouvoir en bénéficier.

Depuis trop longtemps, le renouvellement urbain, considéré par tous les gouvernements de toutes tendances comme prioritaire, voyait ses résultats dispersés à cause d'une mise en œuvre trop diffuse, trop éclatée. Les crédits qui étaient affectés à cette action servaient fréquemment d'exutoire à d'autres déficits ministériels et les actions engagées sur tout le territoire revenaient à du saupoudrage, quartier par quartier, pour ne pas dire immeuble par immeuble.

Le nouveau rôle de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain et les moyens qui lui sont octroyés sont à ce titre un signe fort d'indépendance vis-à-vis du vaste domaine du logement social. Il faut donc bien constater que les anciennes pratiques néfastes tendent à disparaître et qu'une politique volontariste, ferme et constructive a été mise en place par le Gouvernement. Place aux résultats d'envergure et non plus la simple satisfaction de quelques élus ou bailleurs sociaux. Il faut maintenant penser renouvellement urbain d'agglomération et non plus renouvellement urbain de cages d'escalier. Cette reprise en main est donc une bonne chose. Nous y souscrivons.

Revers de la médaille : il faut se mettre en capacité d'être intégré dans le dispositif, ce qui veut dire pouvoir présenter un ou des projets d'envergure pour pouvoir bénéficier de l'assistance de l'Etat en la matière. C'est là le rôle des agglomérations comme la nôtre, c'est-à-dire ne pas tergiverser sur l'ampleur de ce type de projet destiné à devenir GPV.

Evoquons ensuite le projet en tant que tel : la création d'une ZAC de 90 hectares, 1 500 logements démolis sur 5 300, 42 000 mètres carrés de SHON réalisés au terme du projet urbain, un ensemble de voiries, d'espaces publics, de bassins d'assainissement et de parcs paysagers dans le programme des équipements publics à approuver -plus de vingt équipements publics sous maîtrise d'ouvrage ville de Lyon- sont autant de chiffres vertigineux, laissant entrevoir un projet de réelle envergure. Mais, comme je l'évoquais précédemment, l'affichage de cette ambition permet d'entrer dans le dispositif ANRU et donc de bénéficier de ses financements en échange de droits à construire

Au-delà de sa seule importance quantitative, ce dossier représente également une démarche qu'il va falloir s'habituer à voir mise en œuvre, démarche résumée par l'expression "faire de la ville sur la ville". La diminution inexorable de marges

de manœuvre foncières et la volonté de limiter l'étalement urbain sont deux facteurs cumulatifs qui vont nous conduire, nous, responsables politiques, à mettre en œuvre d'autres voies comme celle de la reconquête des friches ou celle du renouvellement urbain d'envergure.

Ce projet de GPV représente ainsi des enjeux forts en termes de solution future et qui sont, au sens de notre groupe, beaucoup plus symboliques que tel ou tel grand équipement, même d'agglomération, que l'on établit sur un site donné.

On aurait néanmoins tort de penser que ces enjeux se limitent aux seules limites de la ZAC ou même au neuvième arrondissement. Ce projet de GPV s'établit dans une zone très irradiante de notre agglomération, particulièrement en direction de Techlid, avec Ecully, Dardilly ou Limonest et en direction des Monts d'Or avec Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or et même Saint Cyr au Mont d'Or, sans parler des autres arrondissements de Lyon évidemment.

La mise en œuvre d'un tel dispositif de renouvellement produira sans nul doute d'importantes conséquences à l'échelle du bassin de vie que je viens d'évoquer et même au-delà. C'est pour cette raison que nous sollicitons de la manière la plus ferme de la part des acteurs de ce dossier, élus et techniciens, que régulièrement ils lèvent la tête pour mesurer l'impact de ce projet en matière sociale, économique, urbanistique et de transports, au-delà de la seule limite de la ZAC. Nous mesurons, à l'occasion de ce rapport, l'importance de l'intercommunalité pour conduire ce type de projet mais nous n'oublions justement pas que l'intercommunalité obéit à un équilibre et qu'il convient de tout faire pour ne pas le menacer.

Enfin, je ne voudrais pas intervenir sur cette délibération sans évoquer son impact financier puisque notre collectivité s'engage ce soir jusqu'en 2016. Notre devoir d'élus nous réclame d'être particulièrement vigilants, d'autant que peu d'entre nous auront le privilège de donner quitus à cette opération de renouvellement lors de son achèvement. La Communauté urbaine s'engage à hauteur de 98 M€ en fonctionnement ou, plus exactement, sur une charge nette de 78,7 M€ en intégrant les recettes foncières qu'elle percevra en 2016. N'oublions pas que, parallèlement à ce constat, notre décision de ce soir nous permet de concourir à une participation de l'ANRU d'un montant de 41 M€ ; c'est là tout l'intérêt de la démarche et c'est là que j'ai voulu rappeler mon intervention.

Je tiens néanmoins à dire que notre groupe s'est fortement mobilisé pour que la plus grande lisibilité soit de mise sur cet important effort financier, en particulier en sollicitant une réécriture générale des CRAC qui intégrera la politique de la ville, aussi bien dans cette mandature que dans la prochaine. Il faut savoir que l'effort financier annuel consenti par le Grand Lyon pour les opérations d'aménagement au sens large se trouvera augmenté significativement. Le dernier CRAC que j'avais eu l'honneur de vous présenter faisait état d'une participation globale qui passait de 25 à 28 M€ par an. Si l'on ajoute les opérations de GPV ; cet effort se portera à 30 M€ entre 2004 et 2007 et 40 M€ entre 2008 et 2013. Les projets d'aménagement de notre collectivité, ZAC ou GPV, se révèlent coûteux et mobilisateurs financièrement à long terme. Nous savons néanmoins que ce domaine reste l'objet social principal de notre Communauté et que les grands projets demeurent encore générateurs de richesse importants. Nous avons seulement milité pour un affichage clair, lisible et approfondi de l'effort.

Pour conclure, je voudrais dire que nous considérons le projet de ville de La Duchère comme une véritable locomotive pour notre agglomération au même titre que les autres GPV. Au-delà de la seule notion d'équilibre social de notre métropole, il faut bien remarquer que ce sont ces trois ou quatre vastes opérations qui vont nous permettre d'engager les opérations plus restreintes dont nos communes ont besoin. Sur le GPV de La Duchère, l'Opac du Rhône met 85 M€ sur la table, investissement colossal mais qui devrait s'avérer gagnant à terme puisqu'une mobilisation de leurs frais de fonctionnement sera envisageable ailleurs. C'est ainsi que d'autres quartiers pourront bénéficier d'un effet de levier financier ; je pense aux quartiers DSU et la Norechal par exemple.

Monsieur le président, notre groupe votera ce rapport pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, que ces raisons soient opérationnelles ou prospectives, qu'elles concernent la colline de La Duchère ou l'ensemble de notre agglomération, parce que ce dossier nous semble aller dans le bon sens, valeur que nous nous efforçons de cultiver. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. BUFFET : Monsieur le président, projet lyonnais certes mais enjeu de l'agglomération, la rénovation du quartier de La Duchère mobilise les énergies et les passions. On peut donc se réjouir que depuis 1989 des moyens soient concentrés pour donner une dynamique économique et sociale au projet via le GPV, la création-réalisation de la ZAC proposée ce soir et le programme d'équipements publics.

Cependant, devant la complexité du projet, il n'est pas aisé de se déterminer, et ce pour plusieurs raisons.

La première sera rapide puisqu'il s'agit d'une observation sur la forme : nous venons d'avoir, en commission générale, un état des opérations de renouvellement urbain et liées à la politique de la ville ; nous vous en remercions mais nous aurions souhaité une présentation plus détaillée en commission -et peut-être que les choses viendront-, ce qui permettrait un débat beaucoup plus direct et d'engager une discussion sans doute beaucoup plus approfondie.

En ce qui concerne le bilan de la concertation, on a pu constater parfois un ressentiment de certains, justifié ou pas, sur la concertation ou la communication. Je crois que nous pouvons insister pour que cette concertation qui se continuera en 2004 prenne en compte le souhait des habitants attachés à leur quartier et que les propositions de relogement leur permette d'y rester.

Mais le point sans doute le plus important est celui du financement de la ZAC. Nous actons la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 98 M€ à partir de 2008. C'est très important et nous espérons que cela sera suffisant. Un petit point juridique : une convention publique d'aménagement peut intervenir dès la création d'une ZAC au vu d'études sérieuses avec des éléments financiers stables. Bien sûr, les modalités de financement peuvent évoluer dans le temps si cela n'altère pas sensiblement l'équilibre financier de l'opération mais le bilan prévisionnel doit conserver un caractère sérieux et surtout sincère. De ce fait, cela nous amène à vous poser deux questions :

1° - les deux participations de l'ANRU, première et deuxième tranches, sont-elles acquises ?

2° - le rachat de l'infrastructure à hauteur de 18 M€ porté en 2016 au budget investissement de la Communauté urbaine n'est-il pas juridiquement risqué ? En effet, cela signifie que les infrastructures primaires ont été incluses au bilan de la ZAC, ce qui, par ailleurs, amplifie lourdement la participation en fonctionnement, puis rachetées en investissement à l'issue de l'opération. Cet exercice de style a-t-il ou aura-t-il l'agrément du contrôle de légalité, sinon quel est l'impact financier ? Cette pratique est-elle conforme à la loi MOP qui voudrait que les équipements d'infrastructures primaires soient financés hors bilan ?

Monsieur le président, au-delà de ce dossier majeur, dans quelques temps, on nous propose de multiplesancements de projets urbains et de ZAC pour redynamiser les quartiers en difficultés. Cependant, est-on sûr d'avoir la capacité financière sur tous ces projets sans risquer de dégrader durablement les équilibres de la section de fonctionnement de notre budget ? Nous savons que nous attendons d'ores et déjà un décalage financier dans le cadre du projet Lyon Confluence. On nous annonce également un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sur le projet des berges du Rhône. Nous connaissons dans d'autres dossiers mais également dans les ZAC les problèmes de surcoûts financiers engagés par leur rareté et la nécessité absolue que nous avons mais j'espère que le dossier sur le foncier, qui a d'ailleurs été présenté en commission finances et institutions, viendra jusqu'à cette assemblée pour que nous en discussions encore de façon plus approfondie car il risque également de poser des problèmes.

A la veille de la présentation du compte administratif 2003, nous aimerions avoir la présentation d'une prospective financière afin de voir où nous entraînent ces hypothèses de la section de fonctionnement, pour les trois prochaines années bien sûr mais aussi pour les prochaines années du mandat, la délibération soumise nous engageant jusqu'en 2016.

Monsieur le président, sans remettre en cause le fond des choses mais plus particulièrement sur les aspects que nous venons de soulever, le groupe Union pour un mouvement populaire, dans ces conditions, s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. JULIEN-LAFERRIERE : Monsieur le président, chers collègues, après l'adoption à l'unanimité par le conseil municipal de Lyon du programme d'équipements publics, son approbation ce soir par le Grand Lyon et le lancement de la ZAC constituent une étape stratégique dans ce grand projet de ville de La Duchère car c'est bien sûr le témoignage de la volonté de transformer en profondeur le quartier de La Duchère, de lui redonner l'attractivité qu'il mérite. C'est aussi -et j'y reviendrai- un signe important qu'attendaient les promoteurs-constructeurs pour venir investir sur le quartier ; il est évident que c'est un élément très important dans le renouvellement urbain de La Duchère.

La Duchère, qui a été construite entre 1958 et 1963, est en effet un beau quartier qui jouit d'une situation exceptionnelle, d'une richesse associative, éducative, culturelle, d'une richesse en termes d'équipements publics mais surtout effectivement, François-Noël Buffet, d'un attachement que lui portent ses habitants. Malgré vingt ans de politique de la ville, La Duchère souffrait, c'est vrai, d'une image dégradée, d'écart sociaux -dont on a parlé dans la présentation en commission générale- qu'elle ne méritait pas et dont les premières victimes étaient bien sûr les Duchérois eux-mêmes : on ne pourrait citer que la discrimination à l'emploi que connaissent les jeunes lorsque l'on voit marqué La Duchère sur leur adresse.

Avec le grand projet de ville, des moyens -oui, monsieur Nardone !- sont mobilisés mais comme dans d'autres quartiers de notre agglomération qui méritent effectivement que la collectivité publique s'engage fortement pour changer les choses. Redonner au quartier une qualité de vie et une image qui doit être la sienne passe par des opérations importantes sur l'habitat qui visent à passer de 80 % à 60 % de logements sociaux mais qui bien sûr -est-il besoin de le rappeler ?- participent de notre volonté de rééquilibrage dans l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. La question a été posée tout à l'heure : ne fallait-il pas reconstruire avant de démolir ? La réponse -je le disais tout à l'heure- est que les promoteurs-constructeurs dont nous avons besoin pour rééquilibrer ce quartier attendaient des signes importants comme celui de ce soir mais aussi, c'est un fait, attendaient des démolitions pour s'engager concrètement et investir sur le quartier.

Sur les relogements, monsieur Buffet, vous avez raison d'insister puisqu'à peu près la moitié des Duchérois souhaitent rester sur le quartier sur la totalité des relogements qui ont pour l'instant été proposés, c'est-à-dire pour à peu près 65 % de l'ensemble de ceux qui souhaitaient rester sur le quartier, l'ensemble des bailleurs a proposé une solution de relogement sur le quartier et ce sera le cas pour les relogements qu'il nous reste à effectuer d'ici la fin de l'année.

Mais, bien sûr, le renouvellement urbain n'est pas simplement des opérations de démolition-reconstruction, des reconstructions qui commenceront dès la fin de cette année et le début de l'année prochaine. Je crois qu'il est important d'insister là-dessus parce que souvent, lorsqu'on parle de ce grand projet de ville en dehors de La Duchère, lorsqu'on en parle par exemple dans la Presqu'île, on nous dit : "Alors quelle barre allez-vous encore démolir ?". Je crois qu'il est important, lorsqu'on parle aux Duchérois, qu'ils sachent -et ils le savent bien aujourd'hui- que c'est d'abord reconstruire un nouveau quartier qui mobilise notre collectivité.

C'est aussi un programme d'équipements publics -oui, monsieur Nardone !- qui vise à offrir un cadre de vie exceptionnel aux Duchérois qui cumule à la fois des aménagements de proximité et la construction d'équipements publics structurants parce que La Duchère a besoin d'équipements publics de proximité avec un vrai projet de territoire, parce qu'effectivement, cela n'aurait pas de sens de vouloir implanter de nouveaux équipements publics si l'on n'avait pas un projet de territoire sur lequel on travaille en même temps ; et ce qui n'empêche pas bien sûr la complémentarité avec d'autres équipements publics de l'agglomération qui favorise aussi la mobilité. Une bibliothèque à La Duchère, on en a besoin, même s'il y a des projets, bien sûr, en commun avec la médiathèque de Vaise. Ce n'est pas parce qu'on offre des établissements publics de proximité qui sont indispensables qu'on ne va pas favoriser la mobilité des Duchérois sur l'ensemble de l'agglomération.

De nouvelles écoles, une nouvelle bibliothèque -on l'a dit-, un nouveau gymnase et aussi une nouvelle salle des fêtes, cela est le résultat direct de la concertation -puisque l'un de nos deux rapports parle du bilan de la concertation-. La concertation qui a été menée avec le grand projet de ville a amené plusieurs projets qui ont bien sûr été intégrés dans le programme d'investissements, dont la revalorisation du parc du Vallon et une nouvelle salle des fêtes et des familles.

La seule remarque sur laquelle je voudrais conclure et qu'il me paraît important d'affirmer, c'est qu'il ne faudra pas attendre dix ans pour voir ces projets sortir de terre. Le programme d'investissements à court terme, on le voit aujourd'hui, se réalise

concrètement et les Duchérois peuvent le voir sur l'ensemble du quartier. Puis c'est en effet dès la fin de cette année et l'année prochaine que La Duchère va ouvrir un nouveau visage, notamment avec la reconstruction du pignon de la barre des 100, avec le programme immobilier de la Sauvegarde et celui des Balmes et, d'ici deux ans, deux nouveaux groupes scolaires, un nouveau gymnase.

Je crois que nous avons ici, avec cette ZAC et ce plan d'équipements publics, un programme fort à l'image de notre ambition pour le quartier qui est de construire avec ses habitants l'un des quartiers les plus attractifs de la ville.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Julien-Laferrière. Avant de donner la parole à monsieur Charrier, je voudrais annoncer le résultat des scrutins.

**Désignation d'un représentant au sein du
comité de suivi des études pour la halte ferroviaire Jean Macé
(dossier n° 2004-1734)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Résultat des scrutins concernant la halte ferroviaire :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	144
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	18
- nombre de suffrages exprimés	126
- majorité absolue	64

Ont obtenu :

- M. Jacques Malaval	81 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille	31 voix
- M. Christian Barthélémy	6 voix
- M. Michel Collet	1 voix
- M. Alain Lelièvre	1 voix

Monsieur Jacques Malaval est élu.

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine
au sein du conseil d'administration de
l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I
(dossier n° 2004-1738)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Concernant l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	145
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	7
- nombre de suffrages exprimés	138
- majorité absolue	73

Ont obtenu :

- M. Pierre Dumont	120 voix
- M. Erick Roux de Bezieux	4 voix
- M. Michel Collet	1 voix
- M. Gérard Collomb	1 voix
- Mme Anne-Marie Dubost	1 voix
- Mme Claudine Friehe	1 voix
- M. Alain Imbert	1 voix
- M. Patrick Le Gall	1 voix
- M. Alain Lelièvre	1 voix
- Mme Dominique Nachury	1 voix
- Mme Georgette Palleja	1 voix
- M. Claude Pillonel	1 voix
- M. Michel Reppelin	1 voix
- M. François Turcas	1 voix
- M. Max Vincent	1 voix

Monsieur Pierre Dumont est élu.

**Désignation d'un représentant au sein de
l'association Les Eco-Maires
(dossier n° 2004-1807)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Concernant l'association Les Eco-Maires :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	144
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	13
- nombre de suffrages exprimés	131
- majorité absolue	66

Ont obtenu :

- M. Michel Reppelin	86 voix
- M. Michel Forissier	36 voix
- M. Christian Barthélémy	5 voix
- M. Fawzi Bénarbia	1 voix
- M. Michel Chapas	1 voix
- M. Michel Collet	1 voix
- M. Erick Roux de Bezieux	1 voix

Monsieur Michel Reppelin est élu.

M. LE PRÉSIDENT : Je déclare maintenant les scrutins clos et si les scrutateurs veulent bien regagner leurs bancs, ils vont pouvoir dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

M. LE PRÉSIDENT : Je passe la parole à monsieur Charrier pour répondre aux intervenants précédents.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, chers collègues, je crois que notre collègue, le maire du neuvième arrondissement, a répondu à monsieur Nardone concernant la nécessité de réaliser à la fois des équipements de proximité qui contribuent à la cohésion sociale dans ces quartiers et, en même temps, de réaliser des équipements d'agglomération qui permettent de placer ces quartiers dans le développement général de l'agglomération qui contribuent à la reconnaissance de ces quartiers dans l'agglomération et de ses habitants.

Donc, j'ai apprécié l'intervention de monsieur Abadie quand il a souligné la nécessité absolue de l'action globale, à savoir à la fois les actions de renouvellement urbain mais aussi les actions de développement social et de développement culturel. Effectivement, c'est ce que permettent aujourd'hui les dispositifs grand projet de ville tels que développés entre autres à La Duchère et nous attendons de l'ANRU les engagements nécessaires pour porter la cohérence de cette action.

Pour répondre aux préoccupations de monsieur Buffet tout d'abord, je crois qu'il ne faut pas limiter la concertation aux enquêtes publiques. Bien évidemment, les enquêtes publiques sont des moments importants de l'effort de concertation mais chacun sait que l'essentiel se produit dans les réunions, dans les visites que nous pouvons faire et que les services organisent dans les quartiers en renouvellement urbain. Je crois qu'il faut prendre l'effort de concertation dans cette globalité.

Concernant l'ANRU et ses engagements, nous sommes bien évidemment en attente des confirmations de l'ANRU. L'ANRU est donc en cours d'installation. En tout cas, le président et moi-même sommes en relation je dirai assez régulière avec monsieur Borloo qui ne cesse de manifester un soutien aux projets de renouvellement urbain que nous pouvons développer sur l'agglomération lyonnaise et entre autres à La Duchère. Nous pouvons tout de même faire confiance aux engagements que le ministre a pu prendre devant nous.

Concernant le rachat des infrastructures, cela nous permet, en fait, d'intervenir en investissement et non pas en fonctionnement, ce qui vient tout de même faciliter les opérations pour notre budget. En tout cas, nous avons sollicité des avis juridiques nécessaires pour que nous nous engagions sur cette voie, voie qui est déjà pratiquée par de très nombreuses collectivités dans notre pays. Donc, il n'y a pas de danger, je pense, à pratiquer de la sorte.

Enfin, dernière préoccupation, sur la prospective financière : au pôle urbanisme, tout dernièrement, nous avons eu à débattre de ce point et nous avons -comme le disait d'ailleurs monsieur Abadie- intégré l'ensemble des opérations de renouvellement urbain et des ZAC qui portent le renouvellement urbain dans une prospective financière et je peux dire que nous sommes dans des engagements que notre collectivité peut assumer à l'avenir parce qu'ils sont du même ordre que ceux que nous avons pu prendre dans les mandats précédents.

Voilà, monsieur le président, les réponses que je voulais apporter dans le débat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charrier. Je ne soulignerai pas l'importance du GPV de l'agglomération lyonnaise, chacun en voit bien l'ambition. Il s'agit de faire en sorte que la première couronne ou les quartiers marginalisés à l'intérieur de Lyon puissent retrouver un nouveau dynamisme et je pense qu'il en va de l'intérêt de notre agglomération toute entière. Comme l'indiquait tout à l'heure monsieur Abadie, ce ne sont pas des projets locaux mais ce sont des projets d'agglomération.

Je voudrais simplement souligner que je sens la tonalité générale de la critique se modifier un peu. Jusqu'à aujourd'hui, on nous disait : "Vous sous-consommez les crédits" et tout d'un coup, je vois poindre la critique : "Vous surconsommez les crédits". J'y vois un tournant, celui du passage à l'action et à la réalisation. Aujourd'hui, on ne peut plus nier qu'un certain nombre de réalisations sont en cours, qu'elles vont effectivement se réaliser dans ce mandat et donc qu'on est obligé de changer l'axe de la critique. J'y vois l'hommage non pas du vice mais de la critique à la vertu.

En ce qui concerne plus précisément l'ANRU, tout à l'heure, monsieur Buffet nous demandait : "Etes-vous bien sûr d'avoir les crédits de l'ANRU ?" ; je l'espère. Monsieur le sous-préfet Leschi, pour ceux qui sont venus l'écouter tout à l'heure, nous disait que c'était, d'après les autorités de l'Etat et le ministère, l'un des meilleurs dossiers de France. Si effectivement lorsqu'un sous-préfet, représentant l'autorité de l'Etat, nous dit que notre dossier est un des meilleurs dossiers de France, les plus précis, les plus argumentés, en particulier sur le plan de la relocalisation des habitants, de la reconstruction, si on ne peut plus faire confiance à la parole de l'Etat, c'est que l'Etat s'en va. Comme je pense, malgré les circonstances, que l'Etat ne s'en est pas tout à fait allé, je crois effectivement en la parole de l'Etat et en la future qualification de notre dossier par l'ANRU.

Chers collègues, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

Félicitations de monsieur le président aux élus conseillers régionaux et généraux

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je profite de l'arrivée de Jean-Jack Queyranne pour le féliciter bien évidemment pour son résultat, pour féliciter l'ensemble de nos collègues qui ont été élus conseillers généraux : madame Nachury, monsieur Da Passano dès le premier tour, monsieur Rivalta, monsieur Terracher, monsieur Daclin, monsieur Touraine, monsieur Polga. Je félicite en bloc tous les conseillers régionaux parce qu'ils sont extrêmement nombreux. J'espère que je n'ai oublié personne et je veux avoir un mot de consolation pour les perdants : j'ai connu cela bien souvent.

(Applaudissements).

N° 2004-1793 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Lyon Confluence - Carrefour Pasteur - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier numéro 2004-1793 présenté par madame Desbazeille : Lyon Confluence, aménagement du carrefour Pasteur.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, comme vous nous l'annoncez dans ce dossier, le sud du confluent autour du carrefour Pasteur est appelé à jouer un rôle majeur pour le développement de Lyon et de la presqu'île dans les dix prochaines années et la transformation du carrefour, véritable entrée de ville, constituera une liaison directe avec la première phase opérationnelle de Lyon Confluence -c'est le texte du dossier-.

Permettez-nous, monsieur le président, d'attirer votre attention sur ce carrefour et sur les prévisions des voies de circulation qui commencent à voir le jour dans les projets d'aménagement de cette partie de la ville. De grands projets, certes (construction d'un lieu culturel, d'une zone de loisirs, de sièges sociaux d'importantes sociétés, construction d'immeubles de bureaux et d'habitation, mais, en contrepartie, prévision de voies d'accès et de circulation tout à fait insuffisantes face à l'ampleur des populations et des activités qui vont transiter par ces voies dans les dix ans à venir. Des activités qui vont forcément provoquer un flux de circulation incompatible avec les aménagements prévus, entraînant un réel risque tant au niveau de l'usage que de la sécurité.

Vous allez me répondre que le tramway et le parc de stationnement prévu pallieront ces problèmes mais ce ne peut être une réponse. Imaginez les livraisons, le nettoyage, l'activité commerciale et tertiaire sur ce secteur avec des chiffres annonçant plus de 24 000 véhicules par jour. Cette perspective ne manque pas de nous inquiéter et nous vous demandons en urgence une étude prévisionnelle de gestion des flux du carrefour Pasteur et de l'axe Charlemagne-Montrochet, véritable entrée de ville comme vous nous l'annoncez.

Notre préoccupation se veut avant tout pragmatique, vous l'aurez compris, et nous paraît être une condition *sine qua non* de la réussite du projet que vous défendez. Notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame d'Anglejan. Vous confirmez ce que je viens de dire à l'instant. En effet, pendant des mois et des mois, vous m'avez dit : "Tout petit projet sans ambition" et vous dites aujourd'hui : "C'est un projet qui va attirer des milliers et des milliers de mètres carrés de construction, une circulation extraordinaire avec tous ceux qui vont y vivre" et "Nous avons quelques problèmes de voirie". Si nous avons été capables, madame d'Anglejan, de traiter le problème global du confluent sur lequel quelques équipes n'avaient pas démarré depuis vingt ans, je pense que nous serons capables de traiter les problèmes de transports ; c'est ce que nous faisons d'ailleurs en partenariat avec l'Etat, le Conseil général, le Sytral et la Communauté urbaine.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

N° 2004-1794 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Place Voltaire - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Huitième -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Desbazeille, vous êtes rapporteur du dossier numéro 2004-1794.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, madame Yérémián étant absente, je dirai simplement deux mots sur ce dossier puisque la place Voltaire, comme vous le savez, entre dans l'intégralité du quartier Moncey et que c'est un enjeu majeur pour que cette partie d'arrondissement puisse retrouver non seulement un habitat correct mais aussi une qualité de vie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. DESCHAMPS : Monsieur le président, chers collègues, nous soutiendrons, groupe Socialiste, cette délibération d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un projet beaucoup plus global sur l'ensemble de ce quartier, c'est le problème de la requalification du quartier Moncey-Voltaire dont vous m'avez confié la responsabilité au niveau du pilotage du comité Moncey-Paul Bert-Voltaire.

Je dois dire qu'après avoir utilement opéré la rénovation de la place Djebrahi Badourian, après avoir mené à bien un certain nombre de rénovations immobilières aux 10 et 16, rue de l'Epée et après avoir lancé un certain nombre d'autres opérations immobilières de rénovation rue de l'Epée et rue Moncey, en mettant en route le déplacement de la mosquée du 19, rue Paul Bert, à l'angle des rues Villeroy et Gutenberg, en programmant pour cet été la réfection des tapis urbains des rues Paul Bert et Moncey ainsi que des trottoirs, le commissariat de police à l'angle de la rue Villeroy et de la place Djebrahi Badourian, nous avons le sentiment que cette fois-ci nous créons les conditions d'une évolution déterminante et positive dans ce quartier.

Dans ce cas précis du secteur Voltaire, nous réunissons dans quelques jours un comité de pilotage associant les habitants et les élus de l'arrondissement autour de ce problème de l'aménagement de la place Voltaire. Mi-mai, le conseil municipal de Lyon se verra proposer une délibération pour démolir un groupe d'immeubles insalubres à l'angle des rues Chaponnay et Duguesclin.

La rénovation de ce quartier est maintenant lancée, j'en suis tout à fait heureux, les habitants reconnaissent le travail fait et, bien évidemment, nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Deschamps. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

M. LE PRÉSIDENT : Compte tenu de la durée des opérations de vote pour nos représentants à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme, je vous propose d'examiner maintenant le rapport 2004-1836.

N° 2004-1836 - Agence d'urbanisme - Nouveaux statuts - Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Lelièvre comme rapporteur du dossier numéro 2004-1836. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Je rappelle que ce rapport concerne les nouveaux statuts de l'Agence d'urbanisme et la désignation des représentants au sein de l'assemblée générale du Conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

**Désignation des représentants au sein de
l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme
(dossier n° 2004-1836)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc procéder maintenant à l'élection de nos représentants. Nous devons désigner 20 représentants titulaires et suppléants à l'assemblée générale. Chaque groupe a proposé des candidats à la proportionnelle des groupes. Les groupes UDF et apparentés, Communiste et intervention citoyenne, Socialiste et apparentés, Union pour la Communauté, Synergies, Union pour le mouvement populaire, Les Verts et le GAEC. Y a-t-il d'autres candidats que ceux qui ont été présentés par les groupes ? Si non, le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

N° 2004-1808 - finances et institutions - Exercice 2004 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1808. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : La commission des finances a donné un avis favorable aux décisions modificatives pour 2004.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une minute pour le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, simplement pour rappeler que notre groupe s'abstient sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2004-1800 - développement économique - Coopération décentralisée - Convention Erevan (Arménie)-Lyon - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1800. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. le vice-président JOLY, rapporteur : Il s'agit d'autoriser le président de la Communauté urbaine à signer une convention entre la ville de Erevan et le Grand Lyon. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix. Pardon, il y a une demande de parole ? Groupe Union pour la Communauté. C'est pour dire que tout va bien ?

Mme DECIEUX : Vous avez raison, oui ! Vous nous proposez dans ce rapport de continuer l'excellente coopération qui existe depuis dix ans avec la ville de Erevan et vous m'en voyez ravie, d'autant plus que les relations avec ce pays ont toujours été d'excellente qualité, la dernière réalisation étant l'ouverture du lycée professionnel que nous avons pu ouvrir en février 2001 et que vous avez inauguré un an après. Grâce au concours de plusieurs collectivités ou associations, en particulier Rhône-Arménie formation échanges, la SEPR, les conseils généraux du Rhône et de l'Isère et la ville de Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Et du Sytral !

Mme DECIEUX : Bel exemple de coopération décentralisée ! Vous continuez sur le même chemin et nous en sommes ravis. Mais je mettrai deux petits bémols à ces louanges.

D'une part, je pense qu'il faudrait être plus vigilant sur le respect du cadre juridique et réglementaire de la loi du 6 février 1992, cadre légal de la coopération décentralisée. En effet, cette loi permet aux collectivités et aux EPCI de signer

des conventions de coopération mais elle ne stipule pas que les relations engagées par une commune puissent être reprises par la communauté de communes à laquelle elle appartient. Cela paraît surtout gênant pour les cinquante-quatre autres communes de l'agglomération qui voient les budgets de la collectivité favoriser plus particulièrement les relations de la coopération de la ville de Lyon.

Mon deuxième bémol sera pour trouver une ligne directrice dans les relations internationales qu'entretient le Grand Lyon. Pour l'instant, il apparaît que la politique suivie est passablement indigente et incohérente. En effet, à part quelques rapports qui nous demandent de valider sans aucune explication des missions de vice-présidents, qui au Sénégal, qui en Moldavie ou au Viêt-nam, on n'arrive absolument pas à trouver le fil directeur de votre politique, d'autant plus que ces voyages ne sont apparemment suivis d'aucune action concrète.

Je vous demande donc, monsieur le président, de bien vouloir à l'occasion nous prouver l'inverse et nous démontrer la cohérence de votre politique en faveur de nos partenaires et nous communiquer le bien-fondé des actions que vous entreprenez. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Decieux. Je pensais que le dossier était défendu par madame Yéréman. Madame Decieux, je ne sais pas si vous n'avez perçu aucune cohérence dans la politique que nous pouvons développer en matière de coopération internationale, tout ce que je peux vous dire, c'est que, par exemple, les Eurocités qui regroupent 170 grandes cités européennes de plus de 200 000 habitants, elles, en ont trouvé une puisqu'elles viendront tenir leur assemblée générale l'an prochain dans l'agglomération lyonnaise et que nous avons été élus brillamment au bureau exécutif de ces Eurocités, de la même manière que nous faisons partie du comité exécutif des grandes cités d'Asie (Citynet) qui viendra lui aussi tenir son comité exécutif à Lyon l'année prochaine.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président JOLY.

N° 2004-1810 - finances et institutions - Vote du taux de la taxe professionnelle unique - Année 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne rapporte ce dossier.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Conformément à nos engagements du plan de mandat aux prévisions budgétaires, il est proposé dans ce rapport de confirmer que le taux de taxe professionnelle unique pour cet exercice sera de 20,01 %, sans augmentation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne.

Est-ce que le scrutin est clos ? Non.

Donc nous passons aux interventions du groupe GAEC.

M. FOURNEL : Nous votons pour le rapport et je n'irai pas plus loin dans le commentaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Monsieur le président et chers collègues, la délibération qui nous est présentée ce soir, même si elle ne porte que sur la proposition de retenir le taux de 20 %, c'est-à-dire sans augmentation de pression fiscale -ce qui va pour nous dans le bon sens- ouvre cependant toujours à discussion, débat et interrogations depuis la mise en place de la taxe professionnelle ainsi que des mécanismes de compensation propres à notre agglomération au regard de l'attente de nos concitoyens.

Il faut bien admettre que nos marges de manœuvre ont été considérablement réduites par une décroissance économique qui s'apparente plus à la Bérézina qu'à l'embellie. Nos bases progressent d'un peu plus de 2,9 %. Au final, elles ne progresseront que de 2,4 %, à peine un peu plus que l'inflation. Malgré l'attractivité de notre agglomération et de son dynamisme, nous souffrons de la situation nationale et d'une mondialisation étouffée par la bulle financière. Les élus de l'agglomération et principalement les maires -et certainement aussi celui de Lyon- ont été confrontés à de réelles difficultés pour bâtir les budgets 2004. Comment concilier les besoins des populations sans restreindre les services publics et, en même temps, en développer d'autres avec notamment la dotation d'Etat en baisse.

Nous pourrions nous en prendre à cette sacrée TPU qui a été critiquée par certains et soutenue par d'autres et qui, au final, est devenue la règle commune. La mutualisation des solidarités n'ayant pas porté, reste à vérifier si cet engagement politique répond aux besoins de nos populations et pour ce qui est de nos compétences actuelles et des compétences nouvelles sur lesquelles les débats sont activés et s'activent et dont nous aurons à voter les grands principes d'ici quelques mois.

Cette année 2004 est véritablement une année charnière. Les collectivités doivent concilier avec des recettes en faible progression, la taxe professionnelle spoliée par la part salariale et structurellement moins dynamique et qui reflète la morosité de la conjoncture économique ; de même, les bases ménages. La fiscalité indirecte a atteint un sommet. Les dotations et les compensations étatiques progressent moins vite que l'inflation.

Les populations les plus défavorisées sont en grande souffrance. Une paupérisation s'installe dans de nombreux quartiers et la commission générale que nous avons tenue avant cette réunion plénière a fait état tout de même de quelques difficultés au travers de la situation des familles. Je ne suis pas en mesure de porter une appréciation sur l'ensemble de l'agglomération mais il s'est trouvé que, mercredi 24, s'est tenu le conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat à Saint Priest, qui regroupe 4 200 logements. Le rapport sur la gestion locative qui a été présenté est particulièrement significatif : les demandeurs de logements sont encore plus pauvres que les titulaires actuels et s'installent progressivement des salariés pauvres. Il y a donc une véritable paupérisation qui fait tout de même souci. Je ne pense pas que cela soit un cas à part. Monsieur le président, chers collègues, cela nous oblige à des responsabilités supplémentaires ; nous devons être utiles et nos budgets doivent prendre en compte ces situations.

Alors, oui, d'autres pistes existent. Nous avons approuvé la disparition de la masse salariale sur la taxe professionnelle, à condition que l'on réalimente ces bases en proposant

notamment la taxation des actifs financiers ainsi présents dans l'économie d'aujourd'hui et qui sont les actifs mobiliers ainsi que les actifs immobiliers. Si nous soulevons régulièrement ce point, c'est que dès que l'on touche à la sphère financière, certains semblent sourds à toute proposition. Pourtant, en 2004, les actifs financiers des entreprises se sont élevés à 2,600 milliards d'euros, ceux des banques à 2,050 milliards d'euros ; ils ont été multipliés par deux en dix ans. Il faut bâtir donc un impôt moderne qui s'attaque à la sphère financière et spéculative de l'économie. C'est sûr qu'en attendant non pas le grand soir mais des réformes progressistes, il faut faire face au quotidien.

Nous savons que notre collègue vice-président Jacky Darne est très attentif à ce que chacun puisse, dans sa commune, bénéficier aussi d'un même niveau d'information et que nous puissions travailler tous ensemble et dans quelques mois, nous pourrions faire le point. C'est ce que nous avons demandé. Mais nous souhaitons bénéficier aussi de tous ces éléments financiers politiques depuis la mise en œuvre de la TPU sur l'ensemble des communes et pouvoir apprécier son efficacité et éventuellement apporter les corrections qui s'imposeraient pour bâtir une agglomération encore plus solidaire.

Notre groupe, évidemment, monsieur le président, apportera son soutien à cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, notre groupe votera naturellement cette délibération, puisqu'il s'agit de maintenir pour 2004 le taux de la taxe professionnelle à son niveau de l'année précédente. Mais je voudrais profiter de la discussion de ce rapport pour évoquer le problème de l'avenir de cette taxe professionnelle dont le Président de la République, début janvier, a programmé d'abord la énième réforme puis la mise à mort dans les prochaines années, annonce qui a doublement surpris les élus locaux : d'abord parce qu'elle est intervenue moins d'un an après que le principe de l'autonomie fiscale des collectivités eut été consacré par une révision constitutionnelle ; ensuite parce que la lourdeur et l'inefficacité de l'organisation fiscale de la France appellent la mise en œuvre courageuse d'une réforme radicale touchant à la fois les structures, les compétences et les financements des collectivités et ne peuvent se satisfaire de replâtrages ponctuel et partiels décidés dans l'urgence sans préparation et sans concertation.

Il s'agit d'une question importante qui intéresse l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements. Notre Communauté urbaine se doit d'être attentive à cette évolution puisque sa fiscalité directe repose désormais sur la seule taxe professionnelle.

A ce jour, un certain nombre d'incertitudes a été levé, s'agissant des modalités de l'allègement de la taxe. On sait qu'il s'agira d'un dégrèvement portant sur les investissements réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2005 et dont les premiers effets interviendront sur les contributions payées en 2006. On sait aussi que l'Etat prendra le taux de 2003 comme référence et que, si les collectivités augmentent le taux de la taxe professionnelle, l'impôt induit supplémentaire restera à la charge des entreprises, l'Etat ne souhaitant pas faire payer au contribuable national les conséquences des décisions de hausse d'impôt prises par les collectivités.

Au-delà de ce régime transitoire, reste la question de savoir quel nouveau dispositif sera finalement choisi pour remplacer

la taxe professionnelle. Aujourd'hui, de nombreuses pistes sont avancées par les uns et par les autres. Certains préconisent la création d'un nouvel impôt sur la valeur ajoutée, d'autres penchent pour un accroissement des taux de TVA, d'autres encore suggèrent que l'Etat et les collectivités se partagent un grand impôt national qui pourrait être par exemple la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Il en est même qui plaident pour un accroissement de l'impôt sur les sociétés sans parler de ceux qui envisagent de faire payer un impôt sur le loyer annuel que rapportent les biens fonciers bâtis et non bâtis à usage commercial ou industriel. Toutes ces hypothèses présentent des avantages et des inconvénients qui nourrissent l'incertitude et les craintes.

Il me semble que notre Communauté urbaine, qui est l'une des plus importantes de France et qui est directement concernée par cette problématique, ne saurait se résoudre à rester spectatrice dans ce débat crucial. En effet, suivant les solutions retenues, cela peut avoir des conséquences sur la répartition des contributions des entreprises selon la nature de leurs activités. A un moment où notre agglomération se doit de favoriser le développement des fonctions tertiaires supérieures, il ne faudrait pas que cette exigence soit entravée par une fiscalité inadaptée.

Aussi, j'aimerais savoir si l'exécutif a une position arrêtée sur cette évolution prévisible. Dans l'affirmative, nous souhaiterions la connaître. Dans la négative, il nous paraîtrait opportun que notre commission des finances se saisisse de ce dossier et élabore une proposition susceptible de recueillir l'avis unanime de notre assemblée afin de peser sur les choix qui interviendront dans les prochains mois. Monsieur le président, je vous remercie de bien vouloir nous faire part de vos intentions sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Je partage évidemment le point de vue de monsieur Plazzi sur l'évolution de nos recettes et les difficultés que nous rencontrons. En particulier, la suppression éventuelle de la taxe professionnelle annoncée par le Président de la République et par le Premier ministre pose un véritable problème. Je dois dire à monsieur Barthélémy que l'ensemble des associations regroupant les élus a voté une motion commune, à laquelle bien sûr nous avons participé, et qui pourrait être communiquée à chacun d'entre vous puisqu'il y a là le point de vue général de l'association des élus, tous les élus : il y a eu l'assemblée des communautés urbaines, l'association des maires des grandes villes, l'association de villes et banlieues, l'association des petites villes, l'association des groupements de communes. Donc, ce texte a été véritablement unanime et a montré l'inquiétude de l'ensemble des associations et qui est donc le point de départ.

Le Premier ministre a constitué auprès de lui un groupe de travail représentant, d'une part, les associations d'élus, d'autre part, les entreprises de différentes catégories ainsi qu'évidemment un certain nombre de fonctionnaires. Ce groupe de travail est chargé d'ici fin juin d'entendre un certain nombre de personnalités qui ont fait des travaux d'investigation sur ce sujet et de faire des propositions. Je dois dire, pour avoir participé aux premières réunions, qu'en l'état actuel, le Gouvernement semble plutôt à donner de l'information qu'à véritablement discuter. Donc, les solutions que nous avons envisagées feront l'objet de différents rapports. Je pense que la commission finances pourra être saisie des éléments du débat tels qu'ils sont disponibles.

Il y a, en effet, une vraie difficulté à supprimer une taxe professionnelle sans préciser par quoi on la remplace. Les

associations d'élus ont toutes dit qu'il devait y avoir un lien fiscal entre les entreprises implantées sur le territoire et les collectivités locales.

Evidemment, ce sujet nous éloigne sensiblement du simple vote des taux pour cet exercice.

Je dois préciser en conclusion à monsieur Plazzi que l'évolution de la dotation de solidarité communautaire comme les conséquences de l'application de la TPU feront l'objet, d'une part, d'une information en comité budgétaire, en commission finances et institutions et en commission spéciale comme c'est prévu et, d'autre part, d'ici la fin de cet exercice, nous procéderons à une évaluation de la TPU comme elle a été appliquée et nous proposerons une adaptation si les différents groupes saisis estiment qu'il convient de l'adapter. Notre délibération de mise en place prévoyait cette évaluation au cours de cet exercice et naturellement nous allons y procéder et nous commencerons les travaux en commission spéciale sur ce point dès le mois d'avril.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barthélémy, nous sommes prêts à dialoguer mais nous attendons simplement de savoir avec qui. Nous saurons cela dans quelque temps.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : Je déclare le scrutin clos. Les scrutateurs peuvent reprendre leur tâche.

(Il est procédé au dépouillement).

**Désignation de représentants au sein des
conseils d'administration des lycées et collèges
(Remplacement de conseillers démissionnaires)
(dossier n° 2004-1819)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner les résultats du vote concernant les représentants de la Communauté urbaine dans les lycées et les collèges :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	152
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	32
- nombre de suffrages exprimés	120
- majorité absolue	61

Ont obtenu :

1° - Remplacement de Mme Marguerite Fayle :

* collègue Frédéric Mistral -

- Mme Georgette Palleja (suppléant) 119 voix

- M. Yves Blein..... 1 voix

* collègue Daisy Georges Martin -

- Mme Georgette Palleja (titulaire) 119 voix

- M. Jean-Luc Da Passano 1 voix

* collègue Marcel Pagnol -

- Mme Georgette Palleja (suppléant) 119 voix
- Mme Mireille Elmalan 1 voix

2° - Remplacement de M. Michel Brosset :

* collègue Elie Vignal -

- M. Yves Durieux (suppléant) 115 voix
- M. Alain Jeannot (suppléant) 4 voix

* collègue Maria Casarès -

- M. Yves Durieux (titulaire) 115 voix
- M. Alain Jeannot (titulaire) 3 voix

* collègue Paul Emile Victor -

- M. Yves Durieux (titulaire) 115 voix
- M. Alain Jeannot 3 voix

* lycée Albert Camus -

- M. Yves Durieux (suppléant) 115 voix
- M. Alain Jeannot 3 voix

**Désignation de représentants au sein des
syndicats intercommunaux des eaux et d'assainissement
(Remplacement de madame Fayle)
(dossier n° 2004-1829)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : En ce qui concerne la représentation de la Communauté urbaine au sein des syndicats intercommunaux des eaux et de l'assainissement :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 151
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 26
- nombre de suffrages exprimés 125
- majorité absolue 63

Ont obtenu :

* syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon -

- Mme Georgette Palleja 118 voix

* syndicat intercommunal des eaux de Communay et de la région -

- Mme Georgette Palleja 118 voix
- M. Erick Roux de Bezieux 3 voix
- M. Christian Barthélémy 1 voix
- M. Gérard Collomb 1 voix
- Mme Jeanne d'Anglejan 1 voix
- M. Michel Reppelin 1 voix

**Désignation d'un représentant au sein du
comité syndical du SMIRIL
(dossier n° 2004-1828)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : En ce qui concerne le SMIRIL :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 150
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 24
- nombre de suffrages exprimés 126
- majorité absolue 64

Ont obtenu :

- Mme Georgette Palleja 118 voix
- M. Erick Roux de Bézieux 3 voix
- M. René Beauverie 1 voix
- Mme Jeanne d'Anglejan 1 voix
- M. François Turcas 1 voix
- M. Claude Pillonel 1 voix
- M. Jean-Jack Queyranne 1 voix

N° 2004-1811 - finances et institutions - Complément d'information au rapport des administrateurs de la SERL pour l'exercice 2002 : filiales et participations - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Girod a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1811. Monsieur Girod, vous avez la parole.

M. GIROD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Tête souhaite intervenir.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, de brèves observations sur ce dossier qui concerne la SERL et la régularisation par rapport à l'ensemble des participations que possède la SERL dans différentes sociétés anonymes, sociétés civiles immobilières, sociétés à action simplifiée. Cette régularisation est opportune dans la mesure où elle correspond à une observation que j'avais faite dans un rapport précédent et qui attirait l'attention sur ce point.

Mais il reste que, au-delà même des obligations légales, il serait particulièrement intéressant qu'il y ait aussi une transparence sur les opérations dites "hors bilan" et qui engagent sur le long terme les sociétés d'économie mixte en général et la SERL en particulier. En effet, ce sont souvent des engagements qui peuvent aller bien au-delà sur les conséquences financières au niveau des collectivités locales et des SEM. J'attire votre attention sur ce point car la responsabilité des élus est engagée en cas de déficit et il y a un principe qui est l'interdiction de combler les déficits des SEM puisque ce sont maintenant des sociétés essentiellement commerciales dans notre philosophie par rapport au droit européen et que, considérant l'effet possible des engagements hors bilan, il serait intéressant de les connaître de manière transparente.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. GIROD.

N° 2004-1816 - finances et institutions - Adoption d'un référentiel d'achat spécifique à la communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1816. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de proposer à l'assemblée d'adopter, dans le cadre de la réforme du code des marchés publics, l'adoption d'un référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine. Chacun ici sait qu'il est proposé un certain nombre de strates à partir desquelles tel ou tel type de procédure est engagé et il s'agit donc, dans le cadre du code nouveau, d'adapter pour la Communauté urbaine les niveaux d'intervention des procédures. Je précise que, lors de ces études, des démarches ont été menées avec les principales structures responsables de commandes publiques, la ville de Lyon, les Opac, afin de proposer à nos partenaires du monde économique des référentiels communs. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Une courte intervention pour indiquer l'importance que nous devons attacher, dans ce référentiel d'achat, à intégrer à la fois des critères sociaux, des critères d'insertion, des critères environnementaux et des critères éthiques.

Récemment, nous avons délibéré pour l'achat de bois certifié FSC qui garantit une exploitation de la forêt respectueuse des droits des populations des régions de production, respectueuse des milieux naturels. Pour l'ensemble de nos achats, il est important d'inscrire dans le cahier des charges des consultations ce type de critère et de nous donner les moyens d'évaluer les propositions qui nous sont remises pour choisir le candidat le mieux-disant au regard de ces critères-là ; citons, par exemple, les ampoules de basse consommation, le papier recyclé, ou encore, en matière d'éthique, le café équitable, comme cela a déjà été fait pour plusieurs collectivités de l'agglomération. J'ajouterai que le nouveau code des marchés publics et la jurisprudence européenne nous le permettent ; donc soyons ambitieux sur ces questions-là ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, chers collègues, j'irai dans le même sens que ma collègue, madame Vessiller. Je pense que nous devons réfléchir à la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans nos marchés publics parce que la bonne utilisation des deniers publics cela veut dire naturellement respecter des obligations de publicité et de mise en concurrence pour être économe des deniers publics, mais cela doit aussi impliquer la prise en compte de considérations d'intérêt général dans nos achats publics.

Le code des marchés qui a été fixé par décret en janvier 2004 n'est pas extraordinairement riche dans la possibilité d'intégration des critères sociaux et environnementaux - même si, pour les critères environnementaux, c'est un peu mieux que pour les critères sociaux - mais, en nous appuyant sur ce code qu'on aurait voulu plus ambitieux, on peut développer au sein de la Communauté urbaine, dans nos achats publics, des critères sociaux et environnementaux.

Par exemple, son article 14 stipule que la définition et les conditions d'un marché dans le cahier des charges peuvent viser à promouvoir l'insertion, la lutte contre le chômage ou à protéger l'environnement. Donc, dans ce cadre, en nous appuyant sur cet article, nous pouvons par exemple imposer, pour certaines parties d'un marché, le recours à une entreprise d'insertion ou encore nous pouvons imposer qu'un certain volume d'heures de formation soit retenu pour des salariés en insertion. De même, nous pouvons introduire l'obligation de

recourir à des matériaux non polluants ou à d'autres critères environnementaux dès lors que tous ces critères sont spécifiés dans le cahier des charges et n'ont pas d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels. En matière de protection de l'environnement, nous avons un peu plus de latitude puisqu'en nous appuyant aussi sur l'article 45, nous pouvons exiger des candidats des justificatifs relatifs à leur savoir-faire en matière de protection de l'environnement ; on peut exiger notamment une certification ISO 14 001 par exemple. Enfin, l'article 53 de ce code des marchés indique que, dans les critères de jugement des offres et d'attribution des marchés, il est possible de retenir les performances en matière de protection de l'environnement.

C'est pourquoi, monsieur le président, je souhaite au nom du groupe Socialiste que les services du Grand Lyon étudient et fassent des propositions pour que nous puissions introduire rapidement un ensemble de critères sociaux et environnementaux dans l'ensemble de nos marchés publics. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

N° 2004-1822 - proximité, ressources humaines et environnement - Environnement et développement durable - Action de mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours versés aux partenaires pour l'année 2004 - Annexe 1 à la convention-type - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2004-1823 - proximité, ressources humaines et environnement - Convention avec l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Participation financière - Avenant n° 1 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse rapporte ces deux dossiers.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le président, un avis favorable de la commission sur ces deux rapports, assorti de quelques observations sur le second rapport où il s'agit de voter la participation financière de la Communauté urbaine à la Maison rhodanienne de l'environnement. La Maison rhodanienne de l'environnement, comme chacun le sait, assure des missions tout à fait importante d'information, d'animation, de pédagogie sur l'environnement. Cependant, la commission tient à insister dès aujourd'hui sur la préparation des éléments nécessaires à la signature d'une nouvelle convention pour 2005. Pour cela, la commission attire l'attention de l'assemblée et de l'ensemble des partenaires de la MRE, d'une part, sur la nécessité d'une évaluation rigoureuse des activités réalisées par la MRE sur 2003-2004 et, d'autre part, sur le besoin de redonner à la MRE un projet stratégique, une vision, une ambition et des perspectives d'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Groupe Gauche alternative.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, ces deux rapports sur lesquels je souhaite intervenir portent évidemment principalement sur l'éducation à l'environnement et nous voulons souligner le fait qu'il est urgent aujourd'hui que la Communauté urbaine se dote d'un véritable plan d'éducation au développement durable dans le cadre de l'agenda 21 et que nous engagions les travaux des commissions nécessaires qui nous permettent, pour l'ensemble de ces actions, d'avoir une véritable évaluation, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui. Là, nous souhaitons que le travail s'engage pour pouvoir déboucher sur des actions plus efficaces.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Fournel. Je mets aux voix ces deux rapports :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2004-1827 - proximité, ressources humaines et environnement - Opération de promotion du compostage individuel - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrolle a été désigné comme rapporteur de ce dossier.

M. CHABROLLE, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération s'inscrit de manière ambitieuse dans la gestion économe écologique des déchets du Grand Lyon, ici les déchets végétaux, ceci dans le cadre de notre politique de notre développement durable. En effet, elle permettra de contribuer à équiper en composteurs 10 % de l'habitat individuel dans l'agglomération d'ici le 1^{er} janvier 2005. L'objectif est ambitieux car il s'agit de détourner jusqu'à 30 % du tonnage des déchets ménagers, de la collecte et du traitement.

Projet porté par notre groupe dès le début du mandat, il voit jour maintenant à travers une première opération pilote qui concerne Charly, Charbonnières les Bains, Irigny, Sainte Foy Lès Lyon et Tassin la Demi Lune. Nous souhaitons cette opération exemplaire. A cet égard, elle comporte des phases de démonstration, d'information, de suivi et de bilan techniques et économiques. Nous formulons le vœu que cette opération puisse être déployée ensuite rapidement aux autres communes volontaires. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme RABATEL : Le groupe GAEC se félicite du lancement du compostage individuel sur le Grand Lyon. En effet, il ne suffit pas de participer au tri sélectif des déchets, il est aussi très important de contribuer en amont à réduire la quantité des déchets à ramasser et à traiter collectivement. Le compostage individuel présente de nombreux intérêts :

- il permet de réduire la production des ordures ménagères qui auraient nécessité un traitement collectif ;
- il permet donc de réaliser des économies car incinérer des déchets organiques coûte très cher ;
- il permet de réduire le gaspillage de matières premières et d'énergie ;
- il permet de produire un amendement de qualité qui favorise la vie du sol, sa reconstitution et sa fertilisation ;
- il permet aux habitants de faire eux-mêmes un geste quotidien pour l'environnement ;
- il permet au Grand Lyon de mettre en pratique un aspect de son agenda 21 et de valoriser son image de collectivité consciente des enjeux environnementaux.

On voit dans le rapport que le retour sur investissement pour le Grand Lyon est estimé à deux ans seulement. C'est donc une opération très intéressante, y compris financièrement.

Tout en sachant l'opération bien préparée par les services du Grand Lyon, le groupe GAEC insiste sur l'idée qu'il sera très important de communiquer, de sensibiliser et d'expliquer mais aussi de faire un bilan chiffré chaque année pour montrer aux habitants l'intérêt de leur participation et renforcer ainsi leur implication sur le long terme. Il y a là un véritable enjeu de développement durable dans ses différentes dimensions : la démocratie de proximité, la rentabilité socio-économique, l'engagement des citoyens, la protection de l'environnement.

Nous ne pouvons que souhaiter que l'opération test soit un succès qui permettra une généralisation sur tout le territoire du Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CHABROLLE.

N° 2004-1838 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif d'élite d'agglomération : Lou Rugby - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2004-1839 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2004-1840 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Adecco Asvel Basket - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2004-1841 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif d'élite d'agglomération : ASUL Volley-ball - Autorisation à signer un marché négocié sans mise en concurrence - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne rapporte ces quatre dossiers.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, en effet, j'ai l'honneur de rapporter ces quatre dossiers qui sont des partenariats avec des clubs sportifs de l'agglomération. Le rapport numéro 2004-1838 concerne le Lou Rugby, le 2004-1839 l'Olympique Lyonnais, le 2004-1840 l'Asvel Basket et le 2004-1841 l'ASUL Volley-Ball. Pour ces quatre rapports, il s'agit d'autoriser un marché négocié sans mise en concurrence pour des montants qui sont respectivement de 200 000 €, 608 000 €, 385 000 € et 101 000 €.

Ces différents dossiers ont fait l'objet, au cours des exercices précédents, de différentes discussions des groupes politiques. C'est pourquoi, la commission spéciale chargée de travailler sur l'évolution des compétences s'est saisie de ce dossier, a avancé raisonnablement ses travaux et devrait permettre de délibérer le 12 juillet, après les travaux de la commission d'évaluation de transfert des charges, sur une convention entre les clubs sportifs professionnels et la Communauté urbaine. Ce sera une première étape de régularisation qui contiendra les obligations et la nature des relations entre la Communauté urbaine et les clubs sportifs professionnels.

Dans une deuxième étape, la commission spéciale travaillera sur les compétences sportives en direction d'autres clubs. Je souhaite que cette avancée de travaux puisse se faire bien sûr d'ici la fin de l'année. Mais la première délibération de juillet ne portera que sur les clubs professionnels car pour eux il y a urgence compte tenu du manque de cadrage des obligations réciproques entre ces clubs et la Communauté urbaine.

Voilà, monsieur le président, ces rapports qui s'inscrivent dans le cadre du budget et qui doivent permettre aux clubs sportifs de recevoir pour 2004, et avant le 30 juin, les subventions dont ils ont besoin. J'indique bien sûr les éléments d'avenir puisque, conformément à ce qui a été décidé, pour 2005, les relations avec les clubs sportifs seront dans d'autres conditions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe Radical.

M. le vice-président BRAILLARD : Monsieur le président, mes chers collègues, en tant que président de la commission sport liée à la commission nouvelles compétences, je voulais vous dire la satisfaction que nous avons de voir que les choses avancent. Le président Darne vient de nous donner un échéancier ; cet échéancier montre qu'après la réflexion, le temps de l'action est venu par rapport à la prise de nouvelles compétences. C'est une très bonne chose. Je voulais simplement conclure en disant que ce n'est pas une fin, c'est un moyen, que ces nouvelles compétences ne doivent pas s'arrêter et se limiter exclusivement aux trois clubs professionnels gérés par des sociétés privées mais aller au-delà dans le soutien du haut niveau amateur ; nous y travaillons ainsi que dans l'événementiel et sur une réflexion importante sur les infrastructures sportives. Donc, les nouvelles compétences nous permettront d'avancer sur ce terrain. En tout cas, c'est positivement que nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo. Intervention retirée ? Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, ces quatre dossiers sur nos rapports avec les clubs sportifs interviennent en plein débat de la commission des nouvelles

compétences et viennent un peu en anticipation par rapport à cette situation.

Vous connaissez ce que nous avons indiqué lors du vote l'année dernière sur ces rapports et nous souhaiterions qu'on puisse définir le plus rapidement possible une politique sportive pour l'agglomération et des priorités. Cette politique sportive, selon nous, doit être centrée sur le haut niveau puisque c'est les communes qui ont vocation, par rapport au sport de proximité et également sur les moyens pour participer aux différentes compétitions, la formation, et pas seulement sur les sports les plus médiatiques.

Donc, en attendant que nous arrivions au bout du processus dont le calendrier est encore incertain, notre groupe s'abstiendra sur ces quatre rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. NARDONE : Lors du dernier conseil municipal, j'ai eu l'occasion d'évoquer la grande hypocrisie du financement des clubs professionnels en France, je ne vais pas y revenir.

En revanche, tout de même, les dossiers qui nous sont présentés sont en fait des dossiers dans lesquels, finalement, la communauté urbaine de Lyon conclut des partenariats qui sont très similaires avec ceux que concluent les entreprises privées avec ces clubs sportifs. Or, dans ce type de partenariat, il y a toujours une prime à la réussite, c'est-à-dire qu'il y a des prestations supplémentaires avec des coûts supplémentaires lorsque les équipes atteignent certains niveaux de qualification, etc. et nous connaissons tous le beau parcours de l'Olympique Lyonnais cette année. Il nous apparaît, pour notre part, que les conventions que nous devrions conclure avec ces clubs devraient également être fondées non seulement sur des sommes forfaitaires mais aussi sur des primes au succès.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste. Intervention retirée ? Le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, nous ne sommes bien sûr pas contre le partenariat mais je pense que la procédure du marché négocié n'est pas du tout adaptée et qu'il convient, à travers des conventions, de bien préciser les obligations des uns et des autres.

Simplement, j'indiquerai, puisque je suis supporter du club de l'OL, qu'il serait tout de même nécessaire que l'on puisse avoir des places pour les jeunes des clubs et là nous n'avons rien. Lorsque nous demandons aux représentants et aux joueurs des clubs de venir dans nos communes, nous avons aussi beaucoup de difficultés.

Donc, je compte sur monsieur Braillard, adjoint à la ville, de nous donner justement toutes ces précisions et de faire en sorte que ces conventions soient respectées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**Désignation des représentants au sein de
l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme
(dossier n° 2004-1836)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais annoncer les résultats du vote pour l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme :

Sont élus :

- pour le groupe UDF et apparentés -

* titulaire : monsieur Gilles Vesco,

* suppléant : monsieur Bernard Sausay ;

- pour le groupe Communiste -

* titulaire : monsieur Gérard Claisse,

* suppléant : monsieur Louis Levêque ;

- pour le groupe Socialiste et apparentés -

* titulaires : messieurs Raymond Terracher, Jean-Christophe Darne, madame Christelle Marquaille, messieurs Michel Perret, Jérôme Sturla, madame Céline Tourniaire,

* suppléants : messieurs René Beauverie, Jacky Darne, Guy David, mada-me Mireille de Coster, messieurs Henri Pacalon, Paul Serres ;

- pour le groupe Union pour la Communauté -

* titulaires : mesdames Nicole Bargoin et Blandine Reynaud,

* suppléants : messieurs Erick Roux de Bezieux et Denis Brolquier ;

- pour le groupe Synergies -

* titulaires : messieurs Pierre Abadie, Patrick Bouju, Michel Reppelin,

* suppléants : messieurs Pierre Dumont, Michel Sangalli, Hubert Guimet ;

- pour le groupe Union pour un mouvement populaire -

* titulaires : messieurs François-Noël Buffet, Alain Lelièvre, Lucien Barge, Daniel Rendu, madame Claudine Friehe,

* suppléants : monsieur Bruno Gignoux, madame Anne-Marie Dubost, messieurs Guy Barret, Patrick Le Gall, Etienne Fillot.

- pour le groupe Les Verts -

* titulaire : monsieur Gilles Buna,

* suppléant : monsieur Yves Durieux ;

- pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne -

* titulaire : monsieur Fawzi Benarbia,

* suppléant : madame Thérèse Rabatel.

Voilà l'ensemble des élus.

**Désignation de représentants au sein du
conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme
(dossier n° 2004-1836)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer au vote pour le conseil d'administration de cette Agence. Je vous propose de procéder au scrutin qui nous permettra de désigner nos 5 représentants au conseil d'administration parmi les 20 titulaires élus. Les bulletins seront manuscrits et devront comporter 5 noms au maximum.

Je vous rappelle qu'il s'agit également d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. Les listes sont proposées par les groupes :

- liste commune du groupe Les Verts, du groupe Communiste et intervention citoyenne, du groupe Gauche alternative, économique et citoyenne, du groupe Radical et du groupe Socialiste et apparentés : monsieur Terracher, monsieur Buna, monsieur Benarbia, monsieur Lévêque et madame Mailler.

- liste du groupe Union pour un mouvement populaire : monsieur Lelièvre, monsieur Buffet.

- liste du groupe Union pour la Communauté : madame Bargoin, madame Reynaud.

- liste Synergies : monsieur Abadie, monsieur Bouju, monsieur Reppelin.

- liste du groupe alliance pour un Grand Lyon opérationnel : néant.

- liste du groupe UDF et apparentés : monsieur Vesco, monsieur Sauzay. Monsieur Sauzay ne peut pas être présenté parce qu'il est suppléant et on ne peut présenter que quelqu'un qui est dans les vingt. Seul monsieur Vesco sera inscrit sur la liste du groupe UDF et apparentés.

Le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais passer les rapports sans discussion.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-1735 - Bron - Quartier du Terrailon - Requalification du centre commercial Plein Ciel Bellevue - Avenant à la convention de mandat - Coût et plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-1791 - Bron - Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2004-2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-1792 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Aménagement des voiries - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1735, 2004-1791 et 2004-1792. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2004-1736 - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 31 janvier 2003 - Participation financière - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-1784 - La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC multisite, du projet de programme des équipements publics et de la passation d'une convention publique d'aménagement avec l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-1785 - La Tour de Salvagny - ZAC - Secteur du Contal - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-1795 - Lyon 3° - Part-Dieu - Réaménagement de la dépose-minute - Modification du programme des travaux - Avenant au mandat de travaux SERL - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1736, 2004-1784, 2004-1785 et 2004-1795. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Buna n'ayant pas pris part au vote du n° 2004-1736 (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

N° 2004-1737 - Sépal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-1767 - Saint Priest - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Aménagement du quartier de Manissieux sud - Approbation - Révision simplifiée - Modification du droit de préemption urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1780 - Lyon 8° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Requalification de l'îlot Valéo Sud - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1797 - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-1799 - Feyzin - Requalification de la RN 7 - Travaux de signalisation lumineuse liés aux carrefours, de jalonnement et de plantations - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention relative au financement de la coordination des travaux entre la Commune et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1737, 2004-1767, 2004-1780, 2004-1797 et 2004-1799. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2004-1740 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la cité internationale - Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant n° 3 - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-1761 - Vaulx en Velin - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'un pôle de loisirs et de commerces du Carré de Soie - Modification du droit de préemption urbain - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1765 - Rillieux la Pape - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Aire d'accueil des gens du voyage - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1766 - Rillieux la Pape - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la Communauté urbaine - Réalisation d'une opération mixte de logements dont 30 logements sociaux - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1781 - Lyon 8° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Extension du centre Léon Bérard - Révision simplifiée - Bilan de concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1740, 2004-1761, 2004-1765, 2004-1766 et 2004-1781. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2004-1741 - Dardilly - Requalification du parc d'affaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2004-1748 - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Sathonay Camp - Sathonay Village - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 5 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1756 - Irigny - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Restructuration du centre-bourg - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1796 - Meyzieu - Secteur chez le Jean - Réalisation de la voie nouvelle Jean-Louis Barrault - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1741, 2004-1748, 2004-1756 et 2004-1796. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2004-1739 - Cité internationale - Projet d'extension du palais des congrès - Dépôt de permis de construire pour travaux modificatifs dans le palais des congrès existant - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-1743 - Lyon - Villeurbanne - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Modification n° 17 sur le territoire de la ville de Lyon - Modification n° 5 sur le territoire de la ville de Villeurbanne - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1744 - Albigny sur Saône - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine - Extension du centre hospitalier gériatrique - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1745 - Albigny sur Saône - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Ecully - Limonest - Marcy l'Etoile - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - La Tour de Salvagny - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 13 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1746 - Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la Communauté urbaine - Modification n° 5 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1747 - Bron - Plan d'occupation des sols du secteur "est" de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation de l'hôpital pédiatrique et gynéco-obstétrical - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1751 - Curis au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine - Secteur nord-ouest - Réalisation d'équipements communaux de loisirs - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1754 - Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Renforcement ouest du quartier de Bel Air - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1755 - Francheville - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Extension de la crèche municipale dans le quartier de Bel Air - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1758 - Pierre Bénite - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Centre hospitalier Lyon-sud - Création d'un pavillon médical - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1759 - Saint Cyr au Mont d'Or - Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Secteur nord-ouest - Implantation d'un établissement d'accueil pour les personnes âgées - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1762 - Villeurbanne - Plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine - Aménagement du secteur des Maisons Neuves - Secteur centre - Révision simplifiée - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-1764 - Genay - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la Communauté urbaine - Réaménagement de la place de la Mairie - Création de la halle marchande - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1773 - Lyon 5° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension de la mairie du 5° arrondissement - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1774 - Lyon 5° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un équipement pour la petite enfance 36, quai Fulchiron - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1775 - Lyon 6° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un ascenseur pour l'accessibilité de la station de métro Foch - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1776 - Lyon 6° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création des parcs de stationnement Lyautey et Brosset - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1782 - Lyon 9° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Restructuration et extension de la maison des aveugles Saint-Raphaël - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1783 - Lyon 9° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine - Renouvellement urbain de la Duchère - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1798 - Lyon 9° - Voie nouvelle Saint Cyr-place de Paris dite rue du 24 mars 1852 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gautier a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1739, 2004-1743 à 2004-1747, 2004-1751, 2004-1754, 2004-1755, 2004-1758, 2004-1759, 2004-1762, 2004-1764, 2004-1773 à 2004-1776, 2004-1782, 2004-1783 et 2004-1798. Madame Gautier, vous avez la parole.

Mme GAUTIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme GAUTIER.

N° 2004-1749 - Caluire et Cuire - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la communauté urbaine de Lyon - Implantation d'un centre aéré communal - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1749. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2004-1750 - Charly - Craponne - Francheville - Irigny - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Vernaison - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la Communauté urbaine - Modification n° 12 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1753 - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'une déchetterie - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1757 - Marcy l'Etoile - Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Centre technique du parc de Lacroix-Laval - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1760 - Sainte Foy lès Lyon - Plan d'occupation des sols du secteur sud-ouest de la communauté urbaine de Lyon - Réalisation de la voie nouvelle Sainte Barbe - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1750, 2004-1753, 2004-1757 et 2004-1760. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. IMBERT.

N° 2004-1752 - Fontaines sur Saône - Plan d'occupation des sols du secteur nord de la Communauté urbaine - Opération d'habitation mixte - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Spiteri a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1752. Madame Spiteri, vous avez la parole.

Mme SPITERI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme SPITERI.

N° 2004-1768 - Lyon 1er - Lyon 4° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un parc de stationnement et réaménagement de l'espace public sur le site du Gros Caillou - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1769 - Lyon 3° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Aménagement du secteur de la Buire - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1771 - Lyon 4° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Rue des Entrepôts - Extension du groupe scolaire et création d'un équipement petite enfance - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1772 - Lyon 4° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Création d'un équipement pour la petite enfance tènement internat Favre - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1788 - Lyon 8° - ZAC Valéo Sud - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1768, 2004-1769, 2004-1771, 2004-1772, 2004-1788. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2004-1777 - Lyon 7° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Requalification de l'îlot Bon Lait - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1778 - Lyon 7° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Extension du groupe scolaire François-Auguste Ravier - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2004-1779 - Lyon 7° - Plan d'occupation des sols du secteur centre de la communauté urbaine de Lyon - Relocalisation de l'Institut supérieur de l'agriculture (Isara) - Révision simplifiée - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1777 à 2004-1779. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin concernant l'Agence d'urbanisme est clos. J'invite les scrutateurs à aller dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2004-1786 - Lyon 3° - ZAC Château Lacassagne - Avenant à la convention d'aménagement avec la SNC Lacassagne 34 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Desbazeille a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1786. Madame Desbazeille, vous avez la parole.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2004-1801 - La démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement initiative - Convention - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2004-1806 - Contrat d'agglomération - Demande de subvention au Conseil régional pour la territorialisation de l'action économique - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1801 et 2004-1806. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2004-1837 - Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Sepal - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné madame Gautier comme rapporteur du dossier numéro 2004-1837. Madame Gautier, vous avez la parole.

Mme GAUTIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme GAUTIER.

Désignation d'un représentant au sein du comité syndical de Sépal (dossier n° 2004-1837)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit donc d'élire un représentant au sein du Sépal. Je vous propose la candidature de

monsieur Terracher et j'ai été informé également des candidatures de messieurs Rendu et Pillonel. Y a-t-il d'autres candidats ? Le scrutin est ouvert, faites circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2004-1802 - Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : la mode s'exprime, elle s'imprime - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2004-1803 - Convention de partenariat avec le Centre européen de dermocosmétologie - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2004-1804 - Lyon - Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait - Subvention - Avenant annuel à la convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1802 à 2004-1804. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2004-1805 - Constitution du Centre international de formation aux acteurs locaux de Lyon : Cifal-Lyon-Unitar - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1805. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-1817 - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour la requalification des espaces extérieurs - Attribution du marché à la suite d'un appel d'offres restreint - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2004-1817. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

N° 2004-1809 - Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1809. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2004-1812 - Lyon 7° - Implantation de l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines à Lyon Gerland - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage attribuée à la société G3A - Approbation d'un avenant de substitution au bénéfice de la société Icade-G3A - Direction générale - Mission ENS-INRP -

N° 2004-1813 - Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Autorisation de signer les marchés de travaux des lots n° 2 gros oeuvre et n° 5 serrurerie - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

N° 2004-1814 - Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Restructuration - Convention financière - Avenant n° 1 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Girod a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1812 à 2004-1814. Monsieur Girod, vous avez la parole.

M. GIROD, rapporteur : avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GIROD.

N° 2004-1815 - Election des membres de la commission d'appel d'offres - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2004-1815 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2004-1818 - Parc de stationnement Gros Caillou - Avenant n° 1 - Modalités de versement de la subvention d'équipement - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1818. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-1826 - Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Mise en conformité du traitement des fumées - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-1835 - Fourniture de pièces captives et outillage nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules légers, utilitaires et de viabilité hivernale de la communauté urbaine de Lyon et prestations d'intervention associées - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Rabatel comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1826 et 2004-1835. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme RABATEL.

N° 2004-1820 - Villeurbanne - Cours Tolstoï - Reconstruction du collecteur d'assainissement visitable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-1830 - Fourniture de gazole et de fioul domestique en vrac destinés aux différents services de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1820 et 2004-1830. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2004-1821 - Dardilly - Quartier de la Beffe et de Montcourant - Installation de rétention et de traitement des eaux usées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-1831 - Exploitation des déchetteries de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrolle a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1821 et 2004-1831. Monsieur Chabrolle, vous avez la parole.

M. CHABROLLE, rapporteur : Monsieur le président, le premier rapport contribuera à la qualité des eaux et surtout à la maîtrise des eaux pluviales et des crues en tête du bassin de la Beffe puisque les communes de Charbonnières les Bains, Tassin la Demi Lune, Francheville, Sainte Foy lès Lyon et Oullins sont directement situées à l'aval de celui-ci. Avis favorable sur ce rapport monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que c'est effectivement un très beau dossier. Pas d'opposition pour le 2004-1821 ?

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrolle rapporte le dossier numéro 2004-1831. Vous avez la parole.

M. CHABROLLE, rapporteur : A noter, à l'occasion de cette délibération sur les déchetteries du Grand Lyon, d'une part, l'extension des heures d'ouverture au dimanche matin et, d'autre part, que les déchets ménagers spéciaux (DMS) qui comportent nombre de déchets toxiques y seront maintenant acceptés. Ce sont donc deux améliorations notables. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CHABROLLE.

N° 2004-1824 - Sainte Foy lès Lyon - Zone de préemption des espaces naturels sensibles - Création par le conseil général du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1824. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2004-1825 - Gratuité d'accès aux déchetteries, au centre de stockage et aux centres de valorisation thermique des déchets pour les associations à caractère social et humanitaire et partenaires dans la collecte des déchets ménagers - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2004-1825 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2004-1832 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

N° 2004-1833 - Régime indemnitaire - Modification - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

N° 2004-1834 - Convention-cadre pluriannuelle avec l'association La Gourguillonaise - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1832 à 2004-1834. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Cependant, j'ai une note au rapporteur concernant le dossier numéro 2004-1832 pour apporter les modifications suivantes. Il convient de lire :

- "*Chargé de mission habitat - nouvelle rémunération : indice majoré 637 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 5° échelon*" (page n° 3) au lieu de : "*Chargé de mission habitat - nouvelle rémunération : indice majoré 637 plus régime indemnitaire des ingénieurs principaux 4° échelon*" (page n° 3).

- dans le paragraphe intitulé : "3° - Modifications de rémunération", il convient de rajouter à la suite du tableau :

Délégation générale aux ressources				
Chargé d'opération grands projets	97520592	Chargé de mission	Indice global 1070	Indice global 1110

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos pour le Séal et les scrutateurs peuvent dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme (dossier n° 2004-1836)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un problème en ce qui concerne l'Agence d'urbanisme.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, vous avez demandé que chaque groupe présente ses candidats. Ce n'était pas par écrit et, de ce fait, certains ont panaché les listes. Des élus ont donc voté en proposant plusieurs candidats et on se demande donc s'il faut accepter ou pas.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont alors des bulletins nuls.

Mme BERTRIX : Oui mais ce n'était pas des listes par écrit et il y a des personnes qui étaient à l'extérieur qui sont rentrées.

M. LE PRÉSIDENT : Alors écoutez ! Chacun est censé suivre la séance d'un bout à l'autre. Ceux qui veulent aller à la buvette peuvent y aller mais ils n'ont pas à se plaindre de ne pas savoir comment fonctionne la séance. Même si ces listes n'étaient pas par écrit, je les ai annoncées et j'ai demandé à chaque groupe de donner le nom de ses candidats. Il faut être en séance, il y a des gens qui passent les quatre cinquièmes de leur temps à la buvette, ils faut qu'ils fassent un autre job et qu'ils ouvrent un café (*rires dans la salle*) cela peut rapporter des voix !

Je vais donner maintenant les résultats de l'Agence d'urbanisme :

Sont élus :

- *liste commune du groupe Les Verts, du groupe Communiste et intervention citoyenne, du groupe Gauche alternative, économique et citoyenne, du groupe Radical et du groupe Socialiste et apparentés* : messieurs Raymond Terracher et Gilles Buna,

- *liste du groupe Synergies* : monsieur Pierre Abadie,

- *liste du groupe Union pour un mouvement populaire* : monsieur Alain Lelièvre,

- *liste du groupe Union pour la Communauté* : madame Nicole Bargoin.

Désignation d'un représentant au sein du Séal (Remplacement de monsieur Buna) (dossier n° 2004-1837)

Résultats du vote

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 130
 - à déduire : bulletins blanc ou nuls 8
 - nombre de suffrages exprimés 122
 - majorité absolue 62

Ont obtenu :

- M. Raymond Terracher 65 voix
 - M. Daniel Rendu 28 voix
 - M. Claude Pillonel 27 voix

Monsieur Terracher est élu.

(La séance est levée à 20 heures 55).